



**Rapport
annuel
31/12/2018**

UP+ERGY
POWER SOLUTIONS EXPERTS

SOMMAIRE

1. PANORAMA 2018	5
2. GOUVERNANCE	6
2.1 Le fonctionnement	6
2.1.1 Organigramme juridique et périmètre de consolidation	6
2.1.2 Relations mères-filiales	6
2.1.3 Code de Gouvernement d'Entreprise	7
2.1.4 Le Conseil d'Administration au 31/12/2018	9
2.1.5 Nomination et missions du Président du Conseil d'Administration	11
2.1.6 Administrateurs indépendants	12
2.1.7 Accès à l'information des administrateurs.....	12
2.1.8 Règlement intérieur	12
2.1.9 Conseil d'Administration tenus en 2018	12
2.1.10 Conventions.....	12
2.1.11 Intérêts des dirigeants.....	12
2.2 Les comités mis en place par le Conseil d'Administration.....	13
2.2.1 Comité d'Audit, comité des rémunérations et comité de sélection et de nomination	13
2.2.2 Comité Exécutif	13
2.3 Rémunération des mandataires sociaux, administrateurs et autres dirigeants.....	13
2.3.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées aux mandataires sociaux.....	13
2.3.2 Jetons de présence	13
2.3.3 Options de souscription & d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social	13
2.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social	14
2.3.5 Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social.....	14
2.3.6 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social	14
2.3.7 Précisions complémentaires relatives aux rémunérations des mandataires sociaux	14
3. LA DEMARCHE RSE CHEZ UPERGY	15
3.1 UPERGY adhère aux 10 principes du pacte mondial des nations unis et de l'organisation internationale du travail (OIT).....	15
3.2 Management de l'environnement	16
3.2.1 Pollution et gestion des déchets	16
3.2.2 Utilisation durable des ressources	17
3.3 Responsabilité Sociale	18
3.3.1 Evolution des ressources humaines	18
3.3.2 Organisation du travail	19
3.3.3 Relation sociales	20
3.3.4 Santé et Sécurité des hommes au travail	21
3.3.5 Formation	21
3.3.6 Egalité de traitement.....	21
3.4 Engagement sociétal en faveur du développement durable	24
3.4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société.....	24
3.4.2 Relation fournisseur.....	25
3.5 Qualité et satisfaction Client.....	25
3.5.1 Certification ISO 9001	25
3.5.2 Démarche Qualité	25
3.6 Gaïa-Index	26
4. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2018	27
4.1 Bilan consolidé	27
4.2 Compte de résultat consolidé.....	28
4.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	29
4.4 Tableau des soldes intermédiaires de gestion	30
5. PRINCIPES COMPTABLES ET NOTES ANNEXES	31
5.1 Périmètre de consolidation	31
5.2 Faits marquants.....	32
5.3 Dividendes	32
5.4 Actions propres	32

5.5	Principes Comptables et méthodes d'évaluation	32
5.6	Permanence des méthodes	32
5.7	Ecarts d'acquisition	33
5.8	Ecarts de conversion	33
5.9	Immobilisations incorporelles	34
5.10	Immobilisations corporelles	34
5.11	Immobilisations financières	34
5.12	Stocks	34
5.13	Clients et autres Créances	34
5.14	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	34
5.15	Imposition différée	34
5.16	Engagement en matière de retraite	35
6.	PRINCIPAUX POSTES DU BILAN.....	36
6.1	Immobilisations incorporelles	36
6.2	Immobilisations corporelles	36
6.3	Immobilisations financières	37
6.4	Participation mise en équivalence	37
6.5	Actifs circulants	37
6.6	Provisions	38
6.7	Variation des capitaux propres consolidés	38
6.8	Passage du résultat social au résultat consolidé	39
6.9	Emprunts et dettes financières	39
6.10	Autres dettes et comptes de régularisation	39
7.	PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	40
7.1	Chiffre d'affaires	40
7.2	Ventilation des effectifs et charges de personnel	40
7.3	Dotations aux amortissements et aux provisions	41
7.4	Résultat d'exploitation	41
7.5	Résultat financier	41
7.6	Résultat exceptionnel	42
7.7	Impôts sur les sociétés	42
7.8	Rémunérations des dirigeants	42
7.9	Evénements postérieur à la clôture	43
7.10	Engagements hors bilan	43
7.11	Transactions entre les parties liées	43
7.12	Honoraires des contrôleurs légaux	43
8.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2018.....	44
9.	COMPTES ANNUELS SOCIAUX UPERGY RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2018	46
9.1	Actif	46
9.2	Passif	47
9.3	Compte de résultat	48
9.4	Annexes aux comptes sociaux	49
9.4.1	Règles et méthodes comptables	49
9.5	Informations relatives au bilan	53
9.5.1	Immobilisations	53
9.5.2	Amortissements	54
9.5.3	Provisions	54
9.5.4	Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	55
9.5.5	Fonds commercial	56
9.5.6	Produits à recevoir	56
9.5.7	Charges à payer	57
9.5.8	Charges et produits constatés d'avance	58
9.5.9	Charges et produits exceptionnels	59
9.5.10	Composition du capital social	59
9.6	Informations relatives au compte de résultat	60
9.6.1	Ventilation du chiffre d'affaires	60
9.7	Autres informations	61
9.7.1	Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires	61
9.7.2	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	62
9.7.3	Engagements financiers	62

9.7.4	Effectif moyen.....	63
9.7.5	Rémunération des dirigeants.....	63
9.7.6	Projet d'affectation du résultat.....	64
9.7.7	Liste des filiales et des participations.....	64
9.7.8	Tableau des variations des capitaux propres.....	64
10.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX 2018	65
11.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	68
12.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	69
13.	PROJET DE RESOLUTIONS	90
14.	INFORMATIONS BOURSIERES	94
15.	RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	95

1. Panorama 2018



Chiffre d'affaires
43 M€



Résultat net
-0,6 M€



Capitaux propres
11,3 M€



75 magasins



Capitalisation Boursière
24,1 M€



Résultat Opérationnel
Courant -0,6 M€



CA hors France
36%



5 600 m² d'entrepôts
(Corbas - 69)



Effectifs
268 personnes



Dividendes
0,00 € par actions



Taux de Marge Brute
42%

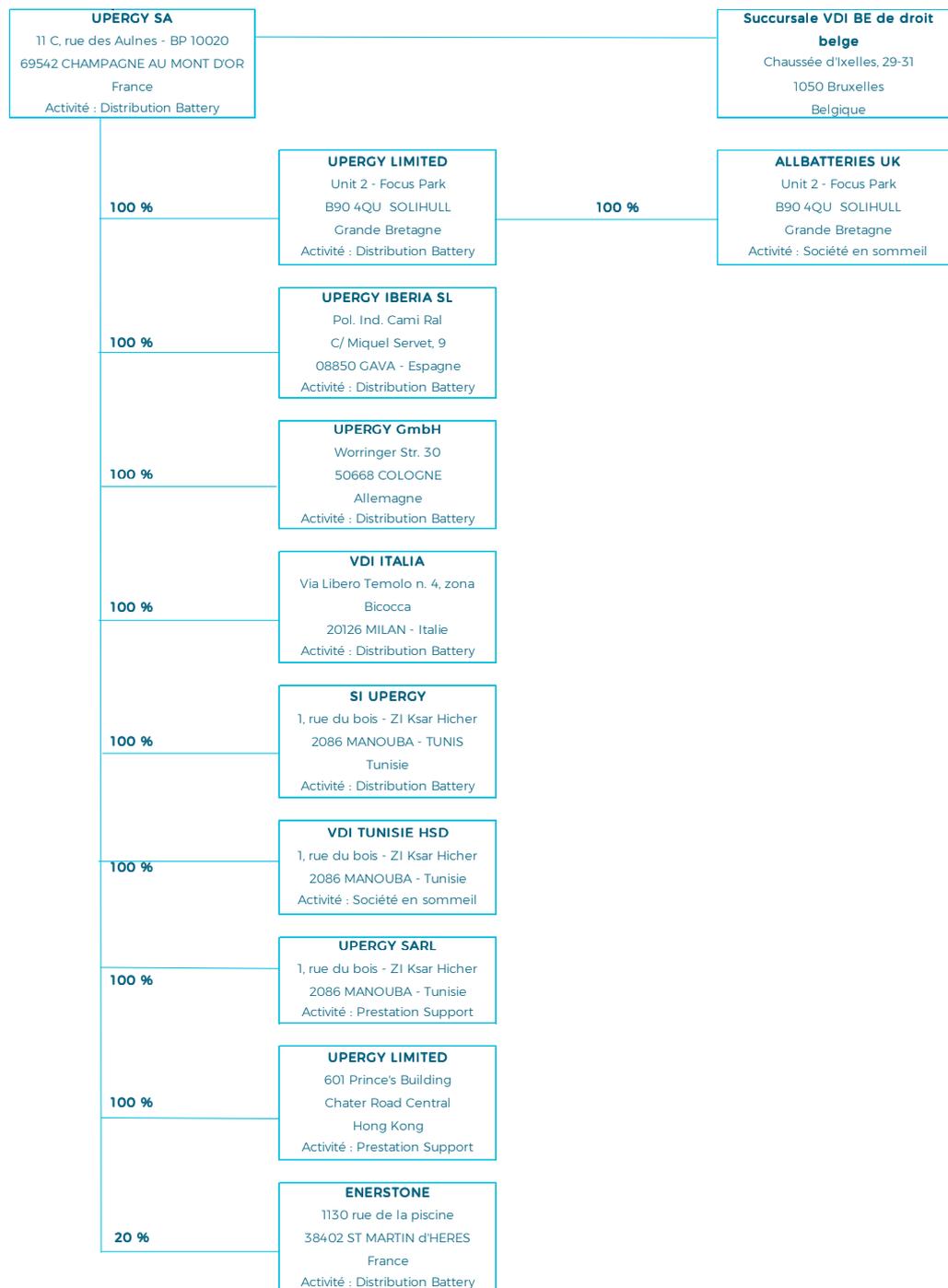


6 sites e-commerce

2. Gouvernance

2.1 Le fonctionnement

2.1.1 Organigramme juridique et périmètre de consolidation



2.1.2 Relations mères-filiales

UPERGY SA est la holding du Groupe UPERGY. Elle facture des prestations d'animation et des prestations techniques à ses filiales et perçoit des dividendes de ses filiales.

UPERGY SA gère la trésorerie du Groupe. A ce titre, elle est amenée à facturer à ses filiales des charges financières et de même, ses filiales sont amenées à lui en facturer.

2.1.3 Code de Gouvernement d'Entreprise

Les sociétés cotées sur Euronext Growth n'ont pas l'obligation de fixer des règles complémentaires à celles prévues par la loi en matière de gouvernement d'entreprise. Cependant les sociétés cotées sur Euronext Growth peuvent se référer à un code élaboré par des organisations représentatives de manière volontaire. C'est le cas de UPERGY S.A. qui a choisi de se référer volontairement au Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites de MiddleNext disponible sur le site middlesnext.com.

Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites de MiddleNext

OBJET	Contenu de la recommandation	Position UPERGY
R1 : cumul contrat de travail et mandat social	Il est recommandé que le conseil d'administration, dans le respect de la réglementation, apprécie l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, PDG, DG, président du directoire et gérant. Le rapport à l'assemblée en expose les raisons de façon circonstanciée.	Cette question est traitée au paragraphe « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport de gestion 2018. Le Conseil d'Administration a pu échanger sur cette question au moment de la prise de fonctions des personnes concernées.
R2 : définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Il est recommandé que le conseil d'administration, détermine le niveau de rémunération de ses dirigeants ainsi que l'information communiquée à ce propos, conformément aux exigences légales et réglementaires en se fondant sur les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.	Cette question est traitée au paragraphe « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport de gestion 2018. Le Conseil d'Administration a pu échanger sur cette question au moment de la prise de fonctions des personnes concernées.
R3 : indemnités de départ	Il est recommandé, dans le cas où une indemnité de départ a été prévue dans des conditions conformes à la loi, que son plafond, après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail, n'excède pas deux ans de rémunération.	Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas d'indemnité de départ).
R4 : régimes de retraite supplémentaires	Il est recommandé que la société rende compte, dans son rapport aux actionnaires, des éventuels régimes de retraite supplémentaires à prestations définies qu'elle a pu mettre en place au bénéfice des mandataires dirigeants et les justifie dans une optique de transparence.	Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas de régime de retraite supplémentaire).
R5 : stock-options et attribution gratuite d'actions	Il est recommandé de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. Il est également recommandé de ne pas attribuer de stock-options ou d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ. Il est recommandé que l'exercice de tout ou partie des stock-options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soient soumis à des conditions de performances pertinentes traduisant l'intérêt à moyen ou long terme de l'entreprise.	Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas de régime de stock option ni attribution d'action gratuite).
R6 : mise en place d'un règlement intérieur du conseil	Il est recommandé de se doter d'un règlement intérieur du conseil comportant au moins les cinq rubriques décrites dans le Code MiddleNext. Il est également recommandé que le règlement intérieur soit rendu public.	Le Conseil a mis en place un règlement intérieur le 30/06/2017 conforme au modèle proposé par MiddleNext. Ce règlement est consultable par le public via le site internet du groupe.

R7 : déontologie des membres du conseil	<ul style="list-style-type: none"> - Il est recommandé d'observer les règles de déontologie suivantes : - au moment de la prise de mandat, chaque membre doit prendre connaissance des obligations résultant de son mandat et notamment celles relatives au cumul des mandats, - le nombre d'actions de la société que doit posséder chaque membre du conseil est à la discrétion du conseil - en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, un administrateur doit informer le conseil, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et le cas échéant démissionner, - chaque membre du conseil doit être assidu et participer aux réunions du conseil - chaque membre doit s'assurer qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions - chaque membre du conseil doit respecter un véritable secret professionnel - chaque membre du conseil doit assister aux réunions de l'assemblée générale. 	<p>Les membres du conseil respectent l'ensemble des règles liées à la déontologie.</p>
R8 : composition du conseil – indépendant	<p>Il est recommandé que le conseil accueille au moins 2 membres indépendants. Ce nombre pourra être ramené à 1 membre dans l'hypothèse où le conseil est composé de 5 membres ou moins.</p>	<p>Le conseil qui totalise 6 membres accueille pour l'instant un seul membre indépendant.</p>
R9 : choix des administrateurs	<p>Il est recommandé que des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur soient communiquées à l'assemblée générale et que la nomination de chaque administrateur fasse l'objet d'une résolution distincte.</p>	<p>Les mandats des administrateurs ont été renouvelés en 2015 lors de l'AG d'approbation des comptes 2014, avec une résolution distincte pour chaque renouvellement.</p>
R10 : durée des mandats des membres du conseil	<p>Il est recommandé que le conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites prévues par la loi.</p>	<p>La durée statutaire des fonctions des administrateurs est de 6 ans, durée est en adéquation avec les besoins de UPERGY.</p>
R11 : information des membres du conseil	<p>Il est recommandé que le règlement intérieur prévoie les modalités pratiques de délivrance de l'information, tout en fixant des délais raisonnables.</p>	<p>Les Administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'exercice de leur mission suffisamment à l'avance pour leur permettre une préparation effective des réunions.</p>
R12 : mise en place de comités	<p>Il est recommandé que chaque société décide en fonction de sa situation de créer ou non un ou plusieurs comités ad hoc. En ce qui concerne la mise en place d'un comité d'audit, la société décide, conformément à la réglementation applicable, de créer un comité d'audit ou de réunir son conseil pour en assurer lui-même la mission.</p>	<p>Compte tenu de la taille de la société, de son actionnariat majoritaire et familial et de l'organisation propre au Conseil d'Administration, il n'a pas été mis en place de comité ad hoc. Le Conseil traite directement les missions de ces comités.</p>
R13 : réunions du conseil et des comités	<p>Il est recommandé que la fréquence et la durée des réunions permettent un examen approfondi des thèmes abordés. La fréquence est à la discrétion de l'entreprise mais un minimum de 4 réunions annuelles est recommandé.</p>	<p>Compte tenu de la taille de la société, le conseil se réunit 4 fois par an. Exceptionnellement, il y a eu 5 réunions sur 2018.</p> <p>Les réunions durent en moyenne une demi-journée ce qui permet de consacrer le temps nécessaire aux échanges.</p>

R14 : rémunération des administrateurs	Il est recommandé que la répartition des jetons de présence, dont le montant global est décidé par l'Assemblée Générale, soit arrêtée par le conseil en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.	Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas de jetons de présence).
R15 : mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Il est recommandé qu'une fois par an le président du conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance.	Le Conseil d'Administration s'est autoévalué lors de sa séance du 29/06/2018. En complément, des échanges de points de vue ont lieu à ce sujet entre les membres du Conseil à chaque réunion.

2.1.4 Le Conseil d'Administration au 31/12/2018

Le Conseil d'Administration contribue à définir la stratégie de l'entreprise, suit sa mise en œuvre, évalue les projets, nomme à l'Assemblée Générale les mandataires sociaux, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche du Groupe et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

David Buffelard

49 ans, Français, détient directement et indirectement 1 234 889 actions à travers la société HELER.

Biographie

Diplôme de Sup de Co Chambéry en 1992, il démarre sa carrière en tant que commercial pour la société Chronopost puis créé la société PRORISK en 1996 qui deviendra UPERGY S.A. par la suite.

Directeur Général de UPERGY S.A. de 2006 à 2009 ; il devient Président Directeur Général de UPERGY S.A. le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement Président, 2009 - 2021.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2018

Sociétés du Groupe

Président du Conseil d'administration et Directeur Général de UPERGY S.A. (FR) ;
 Director de UPERGY LTD. (GB) ;
 Administrateur de BRD FINANCE ;
 Gérant (Sole Director) de UPERGY LTD. (HK) ;
 Co-Gérant de UPERGY GMBH (DE) ;
 Co-Gérant de VDI Italia ;
 Co-Gérant de UPERGY IBERIA (ES) ;
 Co-Gérant de UPERGY SARL (TN) ;
 Co-Gérant de SI UPERGY SARL (TN).

Autres

Vice-Président de l'Association LYON POLE BOURSE ;
 Administrateur de l'Association MIDDLENEXT.

Thierry Bouvat

58 ans, Français, détient directement et indirectement 193 733 actions.

Biographie

De formation en électronique et informatique industrielle, Thierry Bouvat intègre UPERGY S.A. en 1998, il prend en 1999 la direction de 1001 Piles Batteries. Il devient Directeur Général Délégué et Administrateur de UPERGY S.A. le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement
Administrateur, 2009 - 2021.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2018

Sociétés du Groupe

Administrateur et Directeur Général Délégué de UPERGY S.A. (FR) ;
Salarié de UPERGY S.A. (FR) en qualité de Directeur de la Division Energie Autonome ;
Director de UPERGY LTD. (GB) ;
Co-Gérant de UPERGY GMBH (DE) ;
Co-gérant de VDI Italia ;
Co-Gérant de UPERGY IBERIA (ES) ;
Co-Gérant de UPERGY SARL (TN) ;
Co-Gérant de SI UPERGY SARL (TN) ;
Gérant de VDI TUNISIE HSD SARL.

Autres

Administrateur de SCRELEC SA.

Helène Buffelard

75 ans, Française, détient directement et indirectement 306 actions à travers la société HELER.

Biographie

Formée aux Beaux Arts de Lyon et de Grenoble, elle est actuellement retraitée après avoir effectué une carrière d'artiste peintre et avoir été administrateur de la société Delta Protection aux côtés de son mari fondateur.

Membre du Conseil de Surveillance de UPERGY S.A. de 2006 à 2009 ; elle devient Administrateur de UPERGY S.A. le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement
Administrateur, 2009 - 2021.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2018

Sociétés du Groupe

Administrateur de UPERGY S.A. (FR).

Damien Buffelard

47 ans, Français, détient directement et indirectement 1 234 889 actions à travers la société HELER.

Biographie

Diplômé en 1993 d'une maîtrise de droit des affaires et d'un DESS en Administration d'Entreprises en 1996, il démarre sa carrière chez Bown International, leader mondial de l'édition financière, en tant que chargé d'affaire. Il rejoint UPERGY en 2000 et se consacre principalement au développement international du groupe, aux opérations ainsi qu'à l'intégration des croissances externes ; il devient Administrateur de UPERGY SA le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement
Administrateur, 2009 - 2021.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2018

Sociétés du Groupe

Administrateur de la société UPERGY S.A. (FR) ;
Représentant légal de la succursale de droit belge VDI BE (succursale de UPERGY S.A.).

Autres

Administrateur de HELER SA.

Christian Dutel

67 ans, Français, détient directement et indirectement 1 036 466 actions à travers la société DUPARFI.

Biographie

Diplôme de l'EM Lyon en 1974, directeur commercial puis directeur général de DELTA PROTECTION de 1975 à 1998. Président de UPERGY de 1998 à 2009, il est Administrateur de UPERGY S.A. depuis le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement Administrateur, 2009 - 2021.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2018

Sociétés du Groupe

Administrateur de la société UPERGY S.A. (FR) ;

Autres

Administrateur de la société DUPARFI S.A. ;

PDG de la société BRD FINANCE S.A. ;

Gérant de SCI ROND POINT D'ECULLY ;

Gérant de SCI DECINES 1 ;

Gérant de SCI CORBAS 2 ;

Président de l'association LES ECHAPPEES DE SEBASTIEN ;

Gérant de L'EUURL FAGUIDELAN ;

Gérant de SCI VINGT SEPT ;

Gérant de SCI SUR LE QUAI ;

Administrateur de l'Association RESEAU ENTREPRENDRE RHONE ;

Président de la SAS GRANDE BRETAGNE

Président de DUCOFI SAS.

Roland Tchenio

75 ans, Français, détient 1 action de UPERGY S.A. (FR).

Biographie

HEC, MBA Harvard, carrière de 10 ans, de 1972 à 1982, chez Schlumberger et Chargeurs, Président Directeur Général de Toupargel Groupe de 1982 à juillet 2013, puis Président de Toupargel Groupe.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement Administrateur, 2009 - 2021.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2018

Sociétés du Groupe

Administrateur de la société UPERGY S.A. (FR) ;

Sociétés Cotées

Administrateur de TOUPARGEL GROUPE ;

Autres

Président de Gones et Sports SAS ;

Administrateur d'ASVEL BASKET ;

Administrateur de FONDATION ALPHAOMEGA ;

Président de la SAS TT Investissements ;

Président de la SAS RT Investissements ;

Gérant de SCI MAURYLAND ;

Gérant de SARL LAND ;

Gérant de SCI Boulevard Lannes ;

Vice-Président et Administrateur de l'association Coup de Pouce

Vice-Président de l'Association LYON POLE BOURSE.

2.1.5 Nomination et missions du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président, personne physique. La fonction de Président cesse de plein droit au plus tard à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration suivant son quatre-vingt dixième anniversaire. Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale des Actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2.1.6 Administrateurs indépendants

UPERGY S.A. dispose d'un administrateur indépendant, Monsieur Roland Tchenio.

L'administrateur indépendant a été choisi pour sa connaissance, sa capacité de jugement et son expérience. Celui-ci n'entretient avec la société, le Groupe ou la Direction aucune relation de quelque nature que ce soit, d'affaires, familiales ou autres, qui puissent compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Il est rappelé que les critères d'indépendance que le code Middledenx énumère et que UPERGY S.A. respecte sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou du groupe ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le Conseil ne dispose pas d'Administrateurs élus par les salariés. Les membres désignés du Comité d'Entreprise assistent aux réunions du Conseil d'Administration.

2.1.7 Accès à l'information des administrateurs

Chaque Conseil d'Administration fait l'objet de l'envoi préalable à ses membres de données sur l'évolution du Groupe ainsi que sur les sujets à aborder. Les Administrateurs reçoivent périodiquement des études notamment sur le secteur et le Groupe. Par ailleurs, les Administrateurs reçoivent régulièrement des documentations leur permettant de parfaire leur connaissance de la fonction d'administrateur et ses missions, sur la gouvernance, sur l'évolution des législations et réglementations.

2.1.8 Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration a mis en place un règlement intérieur lors de sa réunion du 30 juin 2017 ; ce règlement expose les missions et compétences du conseil, sa composition et son fonctionnement, les devoirs et la déontologie des administrateurs, la création de comités spécifiques ou encore les règles de détermination de la rémunération des membres du conseil.

2.1.9 Conseil d'Administration tenus en 2018

Le nombre de séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice 2018 s'est élevé à cinq, 23 mars, 31 mai, 29 juin, 21 septembre et 21 décembre.

Le taux de présence aux Conseils d'Administration tenus en 2018 est de 70 %.

Les réunions ont été consacrées d'une part, systématiquement à l'examen de l'activité de la période, des comptes consolidés et sociaux (semestriels et annuels) et au suivi du plan stratégique.

La séance du 23 mars 2018 a été particulièrement consacrée à la préparation de l'Assemblée Générale (affectation du résultat, nomination et renouvellement d'administrateur, point sur les conventions, programme de rachat d'actions, rapports, texte des résolutions, etc...).

2.1.10 Conventions

Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport des Commissaires aux Comptes inclus dans le présent rapport.

2.1.11 Intérêts des dirigeants

UPERGY n'entretient aucune relation d'exploitation, n'a conclu aucun arrangement ni accord avec des sociétés extérieures dont les membres du Conseil d'Administration sont mandataire social ou dirigeant à l'exception de celles faisant l'objet de conventions réglementées et faisant l'objet du rapport des Commissaires aux Comptes inclus dans le présent rapport.

UPERGY S.A. et ses filiales n'ont accordé aucun prêt et n'ont garanti aucune dette à des membres des organes d'administration ou à des sociétés extérieures au Groupe ayant des administrateurs communs. Au 31 décembre 2018, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration et les mandataires sociaux représentent directement ou indirectement 78,21 % du capital et 87,81 % des droits de vote.

2.2 Les comités mis en place par le Conseil d'Administration

2.2.1 Comité d'Audit, comité des rémunérations et comité de sélection et de nomination

Compte tenu de la taille de la société UPERGY S.A., de son actionnariat majoritaire et familiale et compte tenu de l'organisation propre au Conseil d'Administration, il n'a pas été mis en place de comité d'Audit, de comité des rémunérations ni de comité de sélection et de nomination au sein du Conseil d'Administration. Le Conseil traite directement les missions généralement dévolues à ces comités.

2.2.2 Comité Exécutif

Au cœur du dispositif de gouvernance de UPERGY S.A., il met en œuvre la stratégie, gère les projets et assure le bon fonctionnement des activités du Groupe. Il se réunit tous les mois.

Le comité exécutif réunit :

- la Direction Commerciale Battery Division avec M. Thierry Bouvat qui supervise les managers commerciaux de chaque pays ainsi que les managers des différentes marques du groupe, M. Bouvat supervise également les fonctions achat et marketing du groupe,
- la Direction des Opérations avec M. Christophe Grassiot qui recherche des améliorations constantes sur les différents processus et qui supervise la chaîne logistique,
- la Direction Financière avec Mme. Marie Bussillet qui supervise le processus finance et contrôle interne du Groupe,
- M. David Buffelard assure la présidence du comité exécutif, il supervise également la direction des ressources humaines, de la communication et prend en charge la croissance externe du groupe.

Ce comité se réunit chaque mois avec pour objectif l'analyse des résultats commerciaux, le suivi et la mise en place d'axe d'amélioration dans l'organisation quotidienne des services supports et des services commerciaux.

Le comité exécutif est épaulé depuis septembre 2018 par un comité de direction intégrant en plus des membres du comité exécutif, le responsable contrôle de gestion, la directrice commerciale BTOC Europe, le directeur omnicanal BTOC, le responsable achat et le directeur des services informatiques. Ce comité se réunit tous les mois.

2.3 Rémunération des mandataires sociaux, administrateurs et autres dirigeants

2.3.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées aux mandataires sociaux

Dirigeants, fonction	Rémunération au titre du mandat social (en €)	Rémunération au titre du contrat de travail (en €)
David BUFFELARD, Président Directeur Général	182 000	Néant
Thierry BOUVAT, Directeur Général et membre du Conseil d'administration	15 450	155 550

2.3.2 Jetons de présence

Néant

2.3.3 Options de souscription & d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant

2.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Néant

2.3.5 Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant

2.3.6 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Néant

2.3.7 Précisions complémentaires relatives aux rémunérations des mandataires sociaux

Il n'existe pas d'indemnités de départ.

Il n'existe pas d'indemnités d'arrivée.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence, ni d'indemnités de rupture.

3. La démarche RSE chez UPERGY

3.1 UPERGY adhère aux 10 principes du pacte mondial des nations unies et de l'organisation internationale du travail (OIT)

Ces principes directeurs internes reposent sur le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention des Nations unies contre la subornation.

Droits de l'homme

UPERGY soutient les droits de l'homme par sa **contribution financière sous forme de dons à l'association Coup de pouce** : 9 000€ ont ainsi été versés en 2018. Par ailleurs un don a été effectué à l'association Terre Citoyenne.

Depuis 20 ans, l'association Coup de Pouce agit en partenariat avec les villes et l'Education Nationale pour permettre à chaque enfant, quel que soit son environnement social ou son contexte familial, d'accéder à un parcours de réussite scolaire et de devenir un citoyen responsable.

L'association Terre Citoyenne, créée en 2012, s'investit dans 3 domaines d'actions tout à fait complémentaires : la solidarité internationale, la solidarité locale et l'éducation à la citoyenneté.

Travail

UPERGY respecte les principes l'organisation internationale du travail (OIT) et promeut la diversité via son **partenariat avec le Réseau APF Entreprises** (Association des Paralysés de France). Plus de 30 000€ de montage de pack batteries ont ainsi été confiés à l'APF d'Echirolles en 2018.

APF Entreprises est le 1er réseau nation du secteur adapté et protégé qui est composé d'établissements et service d'aide par le travail et d'entreprises adaptées, ce réseau comprend plus de 4000 salariés et usagers dont 90% en situation de handicap.

Par ailleurs **un CHSCT a été mis en place courant 2017** ; il est composé de 6 membres : 1 directeur, 2 membres permanents et 3 élus du personnel. Il est prévu la **mise en place d'un CSE** en mai 2019.

Enfin, **UPERGY a engagé les démarches pour un changement de mutuelle santé et prévoyance** pour ses employés. Cette mutuelle responsable est entrée en vigueur au 01/01/2018.

Environnement

UPERGY prend des initiatives et met en place des plans d'actions afin de promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.

UPERGY a pris une participation dans l'organisme SCRELEC en 2017 et Thierry Bouvat, directeur général UPERGY est devenu un des administrateurs de SCRELEC.

SCRELEC est un éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics dont la double mission est de prendre en charge les piles et les petites batteries usagées, et de sensibiliser les citoyens à la collecte sélective de ces déchets.

UPERGY Group a continué son programme de dématérialisation des factures clients en 2018 :

- Dématérialisation des factures en EDI vers la SNCF et en PDF Signé
- Dématérialisation des factures à destinations de l'Etat et des collectivités locales grâce au déploiement d'un flux EDI vers la plateforme Chorus Pro.
- En 2018, l'EDI avec DALKIA a été mis en place et d'autres développements sont prévus sur 2019 sur d'importants clients (notamment VEOLIA).

Le nombre de factures émises en version dématérialisée (PDF signé et EDI) en 2018 a été de 16 273 sur un total d'environ 96 000 factures annuelles adressées aux clients BtoB, le nombre de facture en PDF non signé représentant 59% des 96 000 factures soit 56 954 factures.

Par ailleurs, plus de 115 000 factures sont envoyées chaque année aux clients web BtoC, ces factures étant systématiquement envoyées en PDF non signé.

Le programme de dématérialisation en EDI et PDF signé a permis de convertir 16 723 factures en version dématérialisée, alors qu'elles étaient précédemment principalement envoyées par courrier.

Basée sur l'estimation du cabinet Carbone 4, selon lequel une facture papier consomme 74g eqCO2 et selon lequel une facture électronique consomme 20g eqCO2, c'est une économie de plus de 879 kg de Carbone qui a été réalisée sur 2018 grâce à la dématérialisation partielle des factures clients (PDF signé et EDI).

UPERGY S.A. a également mis en place une nouvelle filière de traitement des déchets Lithium en 2017 ; ces déchets n'étant pas pris en charge précédemment par les partenaires de recyclage.

Un suivi des transporteurs en termes de bilan Carbone a aussi été initié, ceci afin de connaître quantité moyenne de CO2 émise par colis et par palette en fonction des destinations et du type de flux.

Lutte contre la corruption

UPERGY veille à s'opposer à la corruption sous toutes ses formes.

La société a mis en place courant 2017, le code de conduite défini par la loi SAPIN 2.

3.2 Management de l'environnement

Le respect de l'environnement constitue un enjeu essentiel pour UPERGY qui est certifié ISO 14001 selon le tableau ci-dessous :

5 Sites certifiés ISO 14001	Date de 1 ^{ère} certification
UPERGY – Siège Social – Champagne au Mont d'Or - France	2011
UPERGY – Logistique – Corbas - France	2011
UPERGY – Battery Division – St Egrève - France	2011
UPERGY – Angleterre	2011
UPERGY - Espagne	2017

3.2.1 Pollution et gestion des déchets

Pollution et gestion des déchets

Les activités directes de la société ne représentent pas de risques environnementaux forts, ni de pollutions majeures (rejets dans l'eau, l'air, le sol, nuisances sonores, utilisation des sols, etc.). Seuls les produits qui sont distribués peuvent avoir un impact environnemental lors de leur fin de vie pour cette raison UPERGY S.A. a mis en place une politique de gestion des déchets formalisées par des points de collecte et des partenariats avec les éco-organismes.

Eco-organismes et points de collecte

Dans le cadre de ses activités et via ses clients, UPERGY contribue à la production de déchets dangereux pour l'environnement, tels que les piles, les batteries et divers types de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Conscient de cet aspect environnemental, UPERGY propose à ses clients des solutions de collecte adaptées.

UPERGY a choisi d'adhérer à des Eco-organismes agréés afin d'assurer une gestion optimale des déchets produits par ses clients, tout en répondant aux exigences légales en matière de collecte et de recyclage.

Ces éco-organismes sont les suivants :

- Srelec pour la récupération des piles et accumulateurs
- Recylex pour la récupération des batteries au plomb
- Eco Emballages pour les emballages
- Et pour les autres pays : Ecosurety (Royaume-Uni), Ocorecell IFA (Allemagne), Ecor'lt (Italie), Unibat (Espagne), Corepile et ATBR (Réunion), Bebat (Belgique)

Focus sur les filières de déchets (en place au niveau de l'entrepôt logistique)

Afin d'assurer des conditions de stockage sécuritaires et adaptées pour chaque typologie de déchets, les filières de tri ont été revisitées et réorganisées.

En tonne **Année 2018**

Déchets piles et batteries 59,9

Déchets batteries plomb 7,2

Déchets chimiques 19,4

De plus, les consignes de sécurité en termes de manipulation et d'entreposage des déchets ont été renforcées et le personnel sensibilisé.

3.2.2 Utilisation durable des ressources

UPERGY n'exerce pas d'activité de production industrielle. Son utilisation de ressources se limite donc aux consommables de bureau et aux ressources utilisées de manière mutualisée pour faire fonctionner les bâtiments qu'occupent ses bureaux.

Consommation de matières premières

Les principales matières premières que la société consomme sont les calages de conditionnement et le papier (imprimantes, photocopieurs, supports de marketing).

Calage et conditionnement

Nos équipes recherchent continuellement des solutions afin de réduire l'impact environnemental des dispositifs d'emballage et de calage, tout en assurant une protection optimale des produits lors de leur transport.

Dans ce cadre, des techniques d'emballage respectueuses de l'environnement ont été expérimentées depuis 2013 et notamment le système de calage en papier froissé 100% recyclé et labellisé « Blaue Engel ».

Cette méthode d'emballage éco-responsable assure un maintien et une protection satisfaisante des produits, et le papier est facilement recyclable par le client.

Papier

Depuis 2013, la consommation de ramettes papier est suivie à l'aide d'indicateurs pour les quatre sites entrant dans le périmètre de la certification environnementale.

Depuis plusieurs années nos catalogues produits sont édités exclusivement sous format dématérialisé et non plus sous format papier.

Le nombre de ramettes de papier utilisées en 2018 s'est élevé à 1630 (périmètre 4 sites ISO 14 001) et 2190 en 2017. La configuration des imprimantes afin d'imprimer systématiquement en recto verso et la progression de la dématérialisation des factures clients explique la progression entre 2017 et 2018.

Des actions de réduction de ces consommations sont en place : telles que la limitation des impressions avec un nombre réduit d'imprimantes sur les différents sites, l'impression en recto-verso ou l'utilisation des papiers en brouillon.

Le personnel est également sensibilisé sur le sujet et par la politique « 0 papier » vers laquelle le groupe souhaite tendre.

Consommation d'énergie

La consommation directe d'énergie de UPERGY est celle de ses bâtiments pour les différents besoins que sont le chauffage, la climatisation, la ventilation, l'éclairage et les équipements de bureautique.

En 2018, la consommation d'électricité sur nos 3 principaux sites français s'est élevée à 336 638 kWh contre 381 841 kWh en 2017.

Changement climatique : rejets de gaz à effet de serre

L'impact de UPERGY concerne les 4 principaux postes d'émissions suivants :

- consommation énergétique du bâtiment
- fuites de gaz frigorigènes de la climatisation
- achat de papiers
- déplacements professionnels et déplacements domicile-travail

UPERGY n'a pas mesuré l'impact de ces postes sur les émissions de gaz à effet de serre.

Néanmoins, depuis sa création, UPERGY a organisé son activité commerciale autour de la télévente ce qui lui permet de limiter les déplacements professionnels de ses salariés.

Conscient que les ressources s'épuiseront un jour, UPERGY apporte aussi une réflexion particulière concernant ses projets d'aménagement ou de réaménagement des locaux et d'implication du personnel à être plus respectueux de l'environnement.

Protection de la biodiversité

UPERGY ne possède pas de sites situés dans les aires protégées ou en zones riches en biodiversité.

3.3 Responsabilité Sociale

3.3.1 Evolution des ressources humaines

Effectif

L'effectif total du Groupe est de 268 salariés.

Répartition des effectifs par zone géographique :

Effectif au 31/12/2018	Homme	Femme	Total
France	100	64	164
Europe	27	19	46
Monde	6	52	58
Total	133	135	268

Répartition des effectifs par âge :

Effectif au 31/12/2018	France	Europe	Monde	Total
Moins de 25 ans	19	3	1	23
26-35 ans	47	15	35	97
36-45 ans	47	14	17	78
46-55 ans	45	8	3	56
+ de 55 ans	6	6	2	14
Total	164	46	58	268

Répartition des effectifs par ancienneté :

Effectif au 31/12/2018	France	Europe	Monde	Total
Moins de 3 ans	55	22	13	90
3-6 ans	33	7	28	68
7-10 ans	33	8	16	57
11-15 ans	19	5	1	25
+ de 15 ans	24	4	0	28
Total	164	46	58	268

Taux de rotation du personnel

La population, jeune, dynamique de la société entraîne un turnover classique qui amène à rechercher des candidats de façon permanente, essentiellement pour des remplacements de départs ou d'absence de type congés maternités.

	Turnover
France	23,6%
UK	15,4%
Espagne	21,4%
Allemagne	0,0%
Italie	0,0%
Belgique	50,0%
Tunisie	5,9%
Chine	28,6%

Le taux de rotation du personnel est calculé de la manière suivante : (entrées + sorties)/2 rapporté à l'effectif à la fin de l'exercice précédent.

Rémunération

UPERGY a la conviction qu'une politique de rémunération cohérente et attractive pour l'ensemble des collaborateurs renforce l'engagement et l'implication de ses équipes.

Les dispositifs de rémunérations et d'avantages, qui tiennent compte des contextes locaux, sont coordonnés dans un esprit de transparence et d'équité. Ils s'appuient notamment sur la réalisation d'études des rémunérations par fonction et par zone géographique et se font dans une logique de maîtrise de la masse salariale.

Le positionnement en terme de rémunération est analysé afin de contrôler sa cohérence avec chaque paramètre local, tel que le droit social, la situation économique, le marché du travail et la concurrence.

Le détail des charges salariales et sociales de personnel est le suivant pour l'année 2018 :

En EUR	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations du personnel	6 562 990	6 656 204
Charges sociales	2 154 785	2 208 422
Total	8 717 775	8 864 626

Un cycle de revue de la rémunération est mené chaque année au travers des entretiens individuels. Des entretiens annuels de progression sont aussi réalisés dans les filiales étrangères. Cette revue est individualisée pour la catégorie des cadres, en fonction de critères de performance. Pour les autres catégories de salariés, elle le sera sur une base de grille de salaire.

UPERGY participe également, selon les lois et les usages de chaque pays, à la prise en charge des frais de santé et des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires aux salariés.

3.3.2 Organisation du travail

Organisation du temps de travail pour l'année écoulée

En France, le travail de la société est essentiellement organisé sur des plannings lissés sur 35 heures hebdomadaires (avec ou sans cycle). Toutes les nouvelles embauches se font systématiquement sur des plannings de 35 heures hebdomadaires maximum.

Sur le site de Corbas, les équipes fonctionnent en 2x8 ou en journée, avec une adaptation des rythmes horaires en fonction des impératifs de l'activité, mais également des souhaits des salariés.

Sur les sites de Champagne au Mont d'Or et de St Egrève, le rythme du travail est réparti en journée ou au forfait pour les cadres, des horaires décalés en cycle sont instaurés pour le service de la relation client ; le personnel des boutiques en France est également soumis à ce type d'horaires. Au sein des filiales étrangères UPERGY aucun collaborateur ne travaille en équipe, ni en horaires alternés.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme est le ratio entre le nombre d'heures d'absence et le nombre d'heures théoriques de présence.

Le taux moyen d'absentéisme sur l'année 2018 pour l'ensemble des salariés du groupe s'est élevé à 1.85% (8.11% en 2017 périmètre France uniquement).

3.3.3 Relation sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Les réunions avec les instances représentatives du personnel sont tenues régulièrement et dans les délais légaux qui s'imposent. Les élus sont informés et consultés sur les thématiques légales et dans les délais légaux.

Des réunions avec le Comité d'Entreprise de UPERGY, ainsi que des réunions avec les délégués du personnel sont tenues chaque mois dans le cadre de la négociation collective et du dialogue social. Leur objectif vise à améliorer les conditions de travail du personnel, afin que chaque collaborateur se sente représenté et que les besoins du personnel nécessaires à l'efficacité et au bien-être soient respectés.

Ces représentants du personnel sont aussi invités à participer aux Conseils d'Administration du Groupe qui se tiennent chaque trimestre.

Les filiales étrangères ne disposent pas de représentant du personnel néanmoins la politique de management participatif qui s'applique à l'ensemble du groupe permet aux salariés de ces filiales de faire entendre leur point de vue.

Communication interne de proximité

Pour favoriser les échanges, la bonne compréhension des enjeux et de la stratégie du Groupe, UPERGY déploie un dispositif de communication interne proche des équipes.

Premier outil de communication à l'arrivée d'un collaborateur : le livret de bienvenue. Conçu pour accompagner chaque nouvel arrivant dans son parcours au sein de l'entreprise, il contient toutes les informations sociales utiles au quotidien, explique l'organisation de l'entreprise, présente ses métiers, sa culture et ses valeurs. Conformément à la politique « 0 papier », le livret d'accueil est désormais délivré en version dématérialisée sur une clef USB à l'arrivée de chaque collaborateur.

Depuis 2018, le journal interne est publié dans un groupe Facebook (précédemment le journal était édité en version papier tous les 2 mois). Le journal est accessible à l'ensemble des collaborateurs. Il est également traduit en plusieurs langues et envoyé aux salariés des filiales étrangères. Il véhicule la stratégie du Groupe, se veut le reflet du terrain avec des interviews de collaborateurs et permet de fédérer les équipes autour des projets du groupe.

Plusieurs supports de communication interne complémentaires participent à une communication de proximité avec les collaborateurs (repas partagés, soirée annuelle, rencontres sportives, ...).

Enfin, pour aller à la rencontre de ses collaborateurs répartis sur une trentaine de sites et favoriser les échanges avec le Comité de Direction, UPERGY les réunit chaque année avec trois objectifs essentiels : faire le point sur l'année écoulée et présenter les perspectives de celle à venir, fédérer les équipes autour du projet d'entreprise, et valoriser le travail de chacun. En 2018, le séminaire annuel a réuni une quarantaine de responsables du Groupe à l'Isle sur la Sorgue.

3.3.4 Santé et Sécurité des hommes au travail

Les conditions de santé et de sécurité au travail

La Direction souhaite continuer à améliorer les conditions de travail et maintenir ses actions pour diminuer la pénibilité au travail. Des formations, actions et groupes de travail sont en place afin d'améliorer les conditions de travail.

Accidents du travail

Il y a eu 4 accidents de travail avec arrêt, dénombrés sur l'année 2018 sur le périmètre France, contre 9 en 2017.

3.3.5 Formation

UPERGY porte une attention particulière à la formation de ses collaborateurs. Ceux-ci ont donc bénéficié en 2018 de formation leur permettant d'accroître leurs compétences dans leur travail au quotidien. Ces formations portaient sur des thèmes comme la sécurité, les techniques de ventes, le management ou encore le développement de compétences spécifiques (logiciels informatiques, ...etc).

3.3.6 Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le groupe applique une politique stricte d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dès leur recrutement et tout au long de leur carrière professionnelle.

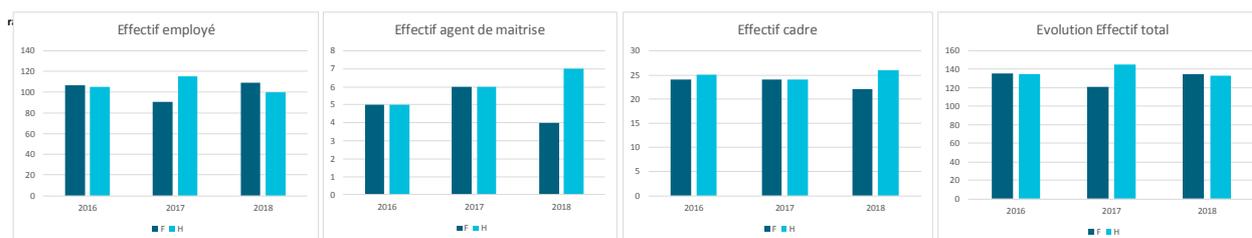
Afin de mesurer l'efficacité de sa politique, UPERGY a mis en place en 2018 un groupe de travail qui a réalisé un état des lieux sur 3 ans et défini un plan d'action afin de s'assurer du respect de l'égalité homme/femme. Ce plan d'action entrera en vigueur le 10/02/2019 et ce pour une durée de 1 an soit jusqu'à 10/02/2020

Les principaux indicateurs mesurés par le plan d'action pour réaliser l'état des lieux ont été les suivants :

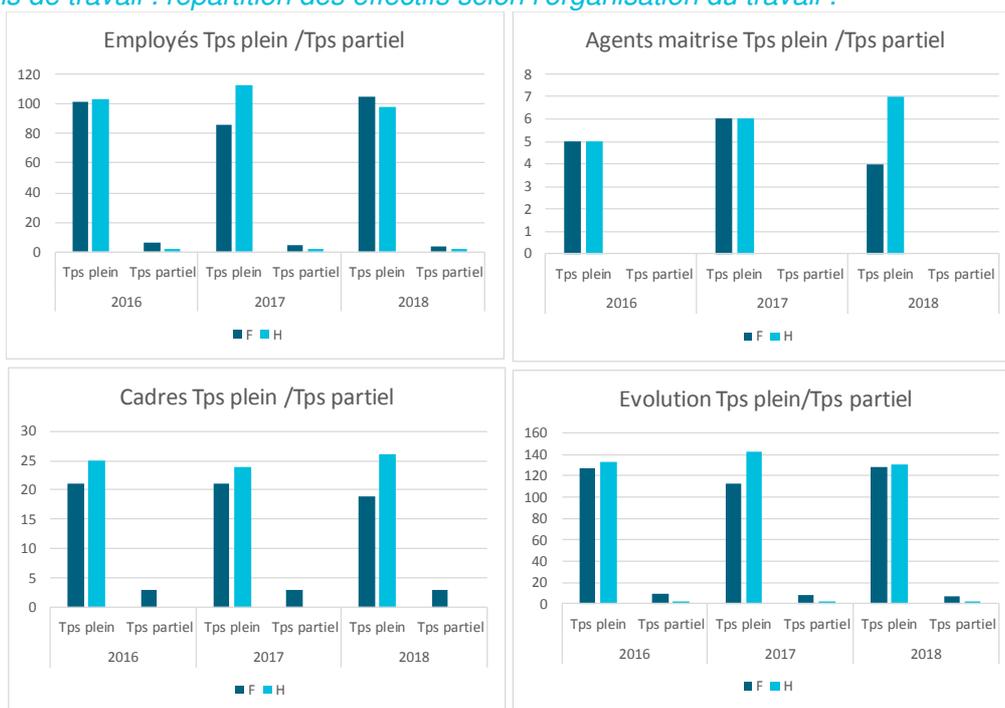


Détail par indicateurs :

Classification et qualification : répartition des effectifs par catégories :

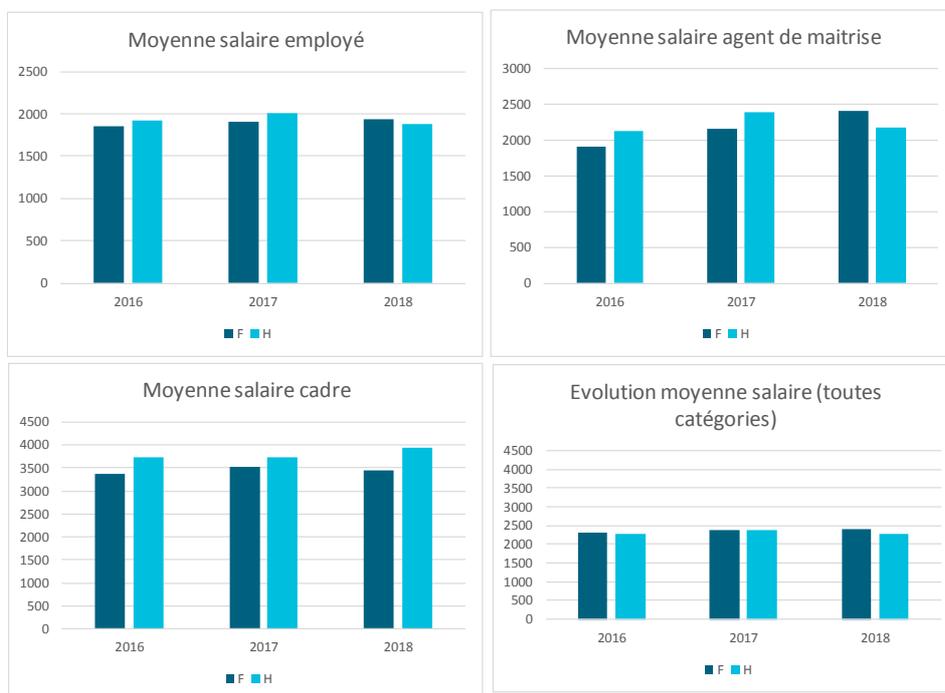


Conditions de travail : répartition des effectifs selon l'organisation du travail :



L'analyse des durées de travail a pour objectif de détecter si les temps partiels ne sont pas affectés prioritairement aux femmes sans leur accord. L'état des lieux montre que très peu de salariés sont en temps partiels et la plupart des temps partiels sont accordés à la demande des salariés et ne sont pas imposés.

Rémunération effective : comparaison des moyennes de salaire :



Au global, l'égalité homme/femme est respectée sur l'aspect rémunération ; cela s'explique par la présence de grilles de salaire au sein du groupe qui définissent un niveau de rémunération pour chaque poste peu importe le sexe.

Formation : Répartition des formations :



Au global, l'égalité homme/femme est respectée sur l'aspect formation.

Embauche : Evolution des embauches

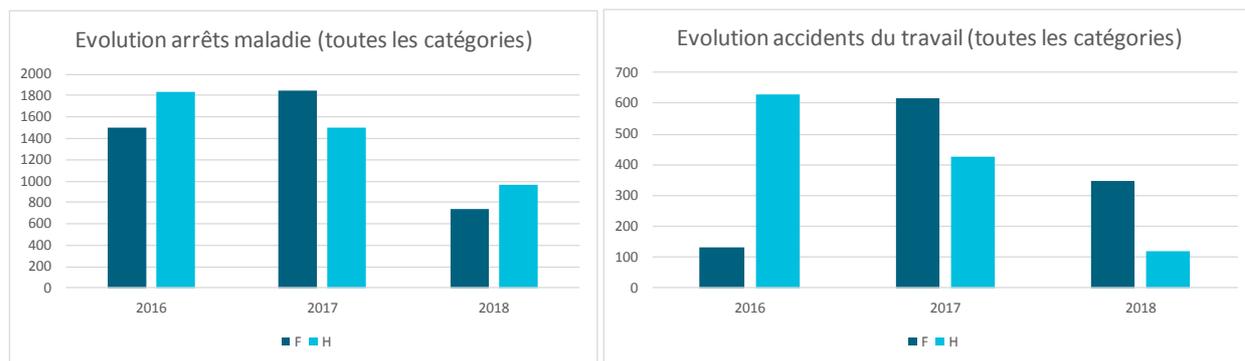


Promotion : Evolutions de la promotion interne



Au global, l'égalité homme/femme est respectée sur l'aspect promotion.

Sécurité et santé au travail : Evolutions des arrêts maladie et des accidents du travail



Il est à noter qu'il n'existe pas de maladie professionnelle au sein de la société.

Conclusions :

Trois domaines d'action favorables au maintien ou à la mise en place de l'égalité Femmes/ Hommes dans le groupe ont été choisis. A chaque domaine d'action a été associé une disposition en faveur de l'égalité professionnelle ainsi que des moyens et des indicateurs permettant de suivre les objectifs chiffrés fixés.

Ces trois domaines sont :

- Les conditions de travail, pour lesquelles des instruments de mesure (questionnaires) seront mis en place ; avec pour objectif d'obtenir un taux de satisfaction égalitaire entre les femmes et les hommes ;
- L'articulation vie professionnelle et vie privée pour lesquelles des instruments de mesure (questionnaires) seront mis en place ; avec pour objectif d'obtenir un taux de satisfaction égalitaire entre les femmes et les hommes ;
- Les rémunérations pour lesquelles les grilles de salaire seront maintenues et généralisées dans les services où elles ne sont pas encore présentes ; avec pour objectif de suivre qu'il n'y ait pas d'écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le groupe porte une attention particulière à l'emploi des personnes handicapées aussi bien dans les sociétés françaises que dans les filiales étrangères.

En France, le taux d'atteinte des seuils réglementés pour les travailleurs présentant un handicap est ainsi de 100%.

La société entretient par ailleurs des relations avec les AGEFIPH, dans le cadre de plans de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Politique de lutte contre les discriminations

La société applique un principe de non-discrimination dans le cadre des recrutements, des évolutions professionnelles, et dans notre politique de rémunération.

Ces mêmes dispositions s'appliquent au sein des filiales étrangères.

3.4 Engagement sociétal en faveur du développement durable

3.4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le Groupe emploie au total 268 personnes, réparties en France entre le siège (Champagne au Mont d'Or, 69), le service commercial (St Egrève, 38), la plateforme logistique (Corbas, 69) et les boutiques (Paris, région lyonnaise, sud de la France) et à l'étranger en Angleterre, Belgique, Chine, Espagne, Italie et Tunisie. Ces emplois constituent notre contribution directe à l'emploi local, à laquelle s'ajoutent les retombées indirectes en matière d'emplois et d'activité économique chez nos prestataires et fournisseurs.

3.4.2 Relation fournisseur

UPERGY veille à mettre en œuvre une politique d'achats responsable et à collaborer avec des fournisseurs dont les pratiques commerciales et industrielles respectent ce principe. En 2017, une politique Achat formalisée ainsi qu'une politique cadeau ont été mises en place au sein du groupe. Par ailleurs, le processus de choix des fournisseurs repose sur un support d'évaluation qui intègre des critères environnementaux comme la localisation géographique du fournisseur ou encore le mode de transport utilisé avec ce fournisseur.

3.5 Qualité et satisfaction Client

3.5.1 Certification ISO 9001

Depuis 2005, le Groupe poursuit une politique de certification de management de la qualité avec une forte orientation client et une volonté d'amélioration continue.

Les sites suivants sont certifiés ISO 9001 (version 2015) :

7 Sites certifiés ISO 9001	Date de certification
UPERGY – Siège Social – Champagne au Mont d'Or - France	2005
UPERGY – Logistique – Corbas - France	2005
UPERGY – Battery Division – St Egrève - France	2005
UPERGY – Battery Division – Croix - France	2014
UPERGY – Battery Division – Solihull - Angleterre	2005
UPERGY – Battery Division – La Manouba – Tunisie	2005
UPERGY – Battery Division – Barcelone - Espagne	2017

Le groupe a par ailleurs mis en conformité l'ensemble de ses process en 2018, cela dans le but d'obtenir la certification ISO 13485 en 2019. Cette norme concerne les dispositifs médicaux et impose une traçabilité totale de chaque de composants des produits.

3.5.2 Démarche Qualité

Parallèlement à la certification ISO 9001, UPERGY s'attache à offrir un service de qualité à ses clients : la réactivité et le respect des délais d'envoi des commandes clients sont essentiels pour notre activité. UPERGY a également défini et déployé une démarche qualité applicable à l'ensemble de ses clients dont l'objectif est de garantir la satisfaction des clients. La démarche qualité d'UPERGY repose, sur les composants suivants :

Des actions de formation et de sensibilisation

Dès leur arrivée au sein d'UPERGY, les collaborateurs sont sensibilisés à la démarche qualité du groupe. Cette première sensibilisation est complétée par des sessions de formation au fur et à mesure de leur progression dans l'entreprise et des besoins identifiés.

Des ressources

Les collaborateurs disposent d'outils, de recueils de procédures, de documents-types, qui favorisent la maîtrise de la qualité des prestations dont ils ont la charge et leur apportent des réponses opérationnelles lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés.

Un processus de détection et de gestion des risques qualité

Ce processus implique l'ensemble du management et est intégré au sein même du dispositif de pilotage du groupe.

Des indicateurs mensuels des non qualités clients permettent de mesurer l'efficacité de la démarche.

3.6 Gaïa-Index

L'investissement socialement responsable est aujourd'hui un enjeu économique et financier qui a un impact de plus en plus fort sur la stratégie des sociétés et des investisseurs.

UPERGY est évalué depuis 2012 par EthiFinance qui est à l'origine du Gaïa Index et qui vise à mesurer la performance ESG (Environnement / Social / Gouvernance) de la société.

Avec le Gaïa Index, les émetteurs, les investisseurs peuvent apprécier concrètement l'engagement d'UPERGY dans le développement durable.

En 2018 UPERGY a intégré l'indice boursier « Gaïa Index » qui regroupe les 70 entreprises ayant la meilleure performance ESG.



Résultat de la campagne Gaïa Rating 2018
Classement Global : **66/230**
Classement au sein de la catégorie de chiffre d'affaires < 150 millions d'euros : **5/67**



UPERGY
Est intégrée à l'indice Gaïa 2018

Gaïa Rating, agence de notation ESG d'EthiFinance, mène une campagne annuelle de collecte de données couvrant l'essentiel des PME-ETI cotées en France. Sur la base de ces informations, les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Des classements ont été établis par catégorie de chiffre d'affaires afin de récompenser les meilleurs acteurs à partir d'un panel restreint de 230 PME-ETI cotées à la bourse de Paris respectant 3 critères de taille et un critère de liquidité. Les notations sont utilisées par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et décisions d'investissement.

4. Etats financiers consolidés au 31/12/2018

4.1 Bilan consolidé

Actif en EUR	Réf. Note	31/12/2018	31/12/2017
Ecart d'acquisition	5.7	1 443 647	1 443 647
Immobilisations incorporelles	5.9 – 6.1	1 031 075	1 228 488
Immobilisations corporelles	5.10 – 6.2	1 141 585	1 108 482
Immobilisations financières	5.11 – 6.3	165 543	204 239
Participations par mise en équivalence	5.12 – 6.4	2 343	15 211
Actif immobilisé		2 340 546	2 556 420
Stocks et en-cours	5.12 – 6.5 – 6.6	8 848 691	8 377 884
Avances et acomptes versés		136 876	242 594
Créances clients et comptes rattachés	5.13 – 6.5 – 6.6	5 455 958	5 953 600
Actifs d'impôts différés	5.15 – 6.5	312 812	196 732
Autres créances et comptes de régularisation	5.13 – 6.5	1 552 841	1 566 716
Disponibilités	5.14	5 765 422	2 884 049
Actif circulant		22 072 600	19 221 575
Total Actif		25 856 793	23 221 642
Passif	Réf. Note	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel		2 886 040	2 973 750
Primes d'émission, de fusion, d'apport		7 921 475	7 769 299
Ecart de conversion		-636 759	-586 118
Réserves		1 749 007	-2 675 264
Résultat Groupe	6.8	-599 276	4 417 193
Capitaux propres - Part du groupe	6.7	11 320 487	11 898 860
Intérêts minoritaires			
Provisions pour risques et charges	5.16 - 6.6	118 225	134 606
Emprunts et dettes financières	6.9	6 241 361	3 429 711
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 690 461	4 802 466
Dettes fiscales et sociales	6.10	1 843 136	2 193 253
Autres dettes et comptes de régularisation	6.10	643 123	762 746
Dettes		14 418 081	11 188 176
Total Passif		25 856 793	23 221 642

4.2 Compte de résultat consolidé

En EUR	Réf. Note	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	7.1	43 015 103	43 984 155
Autres produits d'exploitation		504 186	397 342
Achats et variations de stocks		25 096 810	25 074 422
Autres achats et charges externes		8 239 334	8 796 394
Impôts et taxes		800 507	763 676
Charges de personnel	7.2	8 717 775	8 864 626
Dotations aux amortissements des immobilisations	7.3	461 239	430 165
Dotations aux provisions	7.3	787 304	726 490
Autres charges d'exploitation		6 130	8 574
Charges d'exploitation		44 109 099	44 664 347
Résultat d'exploitation	7.4	-589 810	-282 850
Produits financiers		232 806	807 697
Charges financières		322 443	580 920
Résultat financier	7.5	-89 637	226 777
Résultat courant avant impôt		-679 447	-56 073
Produits exceptionnels		280 483	8 633 501
Charges exceptionnelles		262 404	3 740 224
Résultat exceptionnel	7.6	18 079	4 893 277
Participation des salariés		0	0
Impôt sur le résultat	7.7	-74 960	183 685
Résultat des sociétés intégrées		-586 408	4 653 519
Résultat des sociétés mises en équivalence	6.4	-12 868	-8 941
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	5.7	0	-227 385
Résultat d'ensemble consolidé		-599 276	4 417 193
Résultat groupe		-599 276	4 417 193

4.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

En EUR	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net consolidé	-599 276	4 417 193
Résultat des sociétés mise en équivalence	12 868	8 941
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	448 118	718 143
Variation des impôts différés	-116 080	6 359
Plus-values de cession, nettes d'impôt	-10 896	-4 859 556
Autres charges et produit, retraitement différences de change		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-265 266	291 080
Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité	526 171	-1 580 325
Flux net de trésorerie généré par l'activité	260 905	-1 289 245
Acquisition d'immobilisations	-465 200	-426 529
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	200 930	33 128
Variation des actions propres	-85 975	4 744
Incidence des variations de périmètres	0	6 921 983
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-350 245	6 533 326
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	-2 902 841
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	169 389	
Emissions d'emprunts	0	2 500 000
Remboursements d'emprunts	-615 843	-606 729
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-446 454	-1 009 570
Incidence des variations de cours des devises	-10 326	-273 918
Variations de trésorerie	-546 120	3 960 593
Trésorerie d'ouverture	1 878 961	-2 081 632
Trésorerie de clôture	1 332 841	1 878 961

4.4 Tableau des soldes intermédiaires de gestion

En EUR	31/12/2018	En % du CA	31/12/2017	En % du CA
CHIFFRE D'AFFAIRES	43 015 103	100%	43 984 155	100%
Consommations	25 096 810	58,3%	25 074 422	57,0%
MARGE BRUTE	17 918 293	41,7%	18 909 733	43,0%
+ Autres produits d'exploitation	198 962	0,5%	241 882	0,5%
- Autres achats et charges externes	8 245 464	19,2%	8 804 968	20,0%
VALEUR AJOUTEE	9 871 791	22,9%	10 346 647	23,5%
- Impôts et taxes	800 507	1,9%	763 676	1,7%
- Salaires, traitements, charges	8 717 775	20,3%	8 864 626	20,2%
+ Subventions	3 647	0,0%	5 741	0,0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA)	357 156	0,8%	724 086	1,6%
- Dotations aux amortissements et provisions	1 248 543	2,9%	1 156 655	2,6%
+ Reprises sur amortissements et provisions	301 577	0,7%	149 719	0,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)	-589 810	-1,4%	-282 850	-0,6%
+/- Charges et produits financiers	-89 637	-0,2%	226 777	0,5%
RESULTAT COURANT	-679 447	-1,6%	-56 073	-0,1%
+/- Résultat exceptionnel	18 079	0,0%	4 893 277	11,1%
- Participation des salariés	0	0,0%	0	0,0%
- Impôts sur les sociétés	-41 120	-0,1%	-177 327	-0,4%
+/- Impôts différés	116 080	0,3%	-6 358	0,0%
RESULTAT NET	-586 408	-1,4%	4 653 519	10,6%
+/- Résultat des sociétés mises en équivalence	-12 868	0,0%	-8 941	0,0%
+/- Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	0	0,0%	-227 385	
RESULTAT NET CONSOLIDE	-599 276	-1,4%	4 417 193	10,0%

5. Principes comptables et notes annexes

5.1 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

SOCIETE	NATIONALITE	RCS	% d'intérêts	Méthode d'intégration
UPERGY SA 11C, rue des Aulnes 69542 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	Française	LYON 409 101 706	100,00	Globale
UPERGY LTD Unit 5, Focus Park B90 4QU SOLIHULL	Anglaise	2045875 England and Wales	100,00	Globale
UPERGY IBERIA SL Pol. Ind. Cami Ral Carrer Miquel Servet, 9 08850 Gavà	Espagnole	B 65279432	100,00	Globale
VDI ITALIA SRL Bicocca, Via Libero Temolo 4 Milano, 20126	Italienne	CF 08252380962	100,00	Globale
UPERGY GMBH Worringer Straße 30 50676 Köln	Allemande	HRB 70266	100,00	Globale
UPERGY LTD Unit 4405, 44 th Floor, COSCO Tower 183, Queen's Road Central HONG KONG	Hongkongaise	1029137	100,00	Globale
UPERGY SARL 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 24159072010	100,00	Globale
VDI TUNISIE HSD SARL 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 24215412011	100,00	Globale
SI UPERGY SARL 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 26212702015	100,00	Globale
ENERSTONE SAS 1130 rue de la Piscine 38402 ST MARTIN D'HERES	Française	GRENOBLE 789 316 163	20,31	Mise en équivalence

Toutes les filiales contrôlées par le groupe sont consolidées par intégration globale, à l'exception de :

- la société ALLBATTERIES UK (anciennement POWERPACKS UK), de nationalité anglaises, filiale à 100% d'UPERGY LTD (GB), non consolidée (plus d'activité depuis 2004) ;
- la société SPTL, non consolidée (participation non significative) ;
- la société ENERSTONE, dans laquelle UPERGY SA a pris une participation de 20,31% en avril 2016, cette société est consolidée par mise équivalence.

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les soldes réciproques dans les comptes de bilan ainsi que les montants résultant d'opérations entre les sociétés du groupe et affectant le compte de résultat ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2018, sur une durée de 12 mois.

A l'exception d'Enerstone, et toutes les filiales de la société UPERGY étant détenues à 100%, les états financiers consolidés ne font apparaître aucun autre intérêt minoritaire à la clôture des comptes annuels au 31/12/2018.

5.2 Faits marquants

UPERGY a procédé à une réduction de capital par annulation de 172 000 actions propres en date du 29 Janvier 2018.

Au 31 Mai 2018, dans une volonté de simplifier l'organigramme juridique du groupe, UPERGY a absorbé sa société mère BDR.

Enfin, au 31 Mai 2018, l'Assemblée Générale de VDI Group a approuvé le changement de nom de la société en UPERGY SA.

5.3 Dividendes

UPERGY SA n'a pas distribué de dividende en 2018. A noter, un dividende exceptionnel a été versé en décembre 2017.

5.4 Actions propres

Depuis le 07 juin 2010, les titres UPERGY ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place pour assurer la régularité de cotation du titre, souscrit auprès de la société de Bourse Gilbert Dupont, UPERGY a mis à la disposition de ce prestataire de services d'investissement 50 000 € et 13 387 titres, afin de lui permettre d'exercer son activité.

Dans le cadre du contrat de rachat d'actions également mis en place auprès du même prestataire de services, UPERGY lui a fait apport de 886 872 € pour financer ce programme.

		31/12/2017	Mouvements 2018			31/12/2018
			Achats	Ventes	Annulation	
Contrat de liquidité	Nombre de titres	9 858	113 747	104 954		18 651
	Montant	56 413	647 884	600 692		103 605
Contrat de rachat	Nombre de titres	172 487	7 185		172 000	7 692
	Montant	837 653	38 783		835 047	41 389
Total	Nombre de titres	182 345	120 932	104 954	172 000	26 343
	Montant	894 066	686 667	600 692	835 047	144 994

Comme mentionné ci-avant, UPERGY a procédé à une réduction de capital par annulation de 172 000 actions propres en date du 29 Janvier 2018.

5.5 Principes Comptables et méthodes d'évaluation

Les principes d'élaboration des comptes consolidés sont conformes à l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02, au règlement n° 2014-3 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et au règlement ANC n° 2014-03.

UPERGY étant cotée sur le marché régulé Euronext Growth, le groupe n'a pas d'obligation d'établir des comptes consolidés sous le référentiel IFRS ; le référentiel français a été retenu par UPERGY.

5.6 Permanence des méthodes

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice.

5.7 Ecarts d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une filiale, l'écart de première consolidation (différence entre le coût d'acquisition et la quote-part correspondante des capitaux propres retraités de la société) est affecté aux différents postes appropriés du bilan. Le solde non affecté constitue l'écart d'acquisition.

La société 1000 et une Piles acquise en 1999 a fait l'objet de fusion absorption par UPERGY en 2000. Le traité de fusion portant sur cette opération a fait ressortir la valorisation de fonds de commerce ; les retraitements de consolidation ont affecté ce montant aux écarts d'acquisition.

Les différentes acquisitions ont fait ressortir les écarts suivants:

- ALL BATTERIES:	1 808 264 €
- VDI CHINA:	2 831 €
- MICROBATT:	173 370 €

Montant net au 31/12/2017	Mouvements 2018	Montant net au 31/12/2018
1 443 647	0	1 443 647

Aucune perte de valeur n'a été identifiée sur les écarts d'acquisition au 31/12/2018.

5.8 Ecarts de conversion

Les comptes des filiales anglaises, tunisiennes et chinoises ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2018	Taux moyen 2017	Taux de clôture au 31/12/2018	Taux de clôture au 31/12/2017
GBP	0,88596	0,87595	0,8945	0,8872
TND	3,14466	2,76465	3,4928	2,9780
HKD	9,02432	8,86177	8,9675	9,3720
CNY	7,81563	7,65341	7,8751	7,8044

L'écart de conversion qui apparaît au passif du bilan est la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

5.9 Immobilisations incorporelles

Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie.

Logiciels:	Linéaire	5 ans
------------	----------	-------

Les logiciels métiers développés spécifiquement pour l'activité du groupe sont amortis sur 8 ans.

5.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue.

Matériels et installations techniques:	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements:	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique:	Linéaire	3 ans
Matériel de transport :	Linéaire	3 ans
Mobilier:	Linéaire	4 à 10 ans

5.11 Immobilisations financières

Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

5.12 Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

5.13 Clients et autres Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

5.14 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Le solde du poste disponibilités correspond aux soldes créditeurs en banque.

5.15 Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux, afin de les mettre en harmonie avec les principes de consolidation ainsi que certains reports d'imposition dans le temps, génèrent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

La méthode appliquée est celle du report variable qui tient compte pour le calcul des conditions d'imposition connues à la clôture de l'exercice. Le taux d'impôt différé utilisé au 31/12/2018 pour les engagements de retraite est de 25% et de 28% pour l'activation du déficit fiscal reportable de UPERGY SA. Aucun retraitement n'a été appliqué aux comptes pour les sociétés de nationalité étrangère.

5.16 Engagement en matière de retraite

Aucun engagement de retraite n'a été contracté en dehors de ceux résultant des obligations légales prévues notamment par les conventions collectives applicables aux sociétés françaises.

Les droits des salariés ont été évalués à partir des salaires, âge et ancienneté et en prenant en considération les coefficients de rotation du personnel au sein du groupe UPERGY.

Depuis l'exercice 2014, la provision en matière d'engagement de retraite est calculée à partir des paramètres taux de turn over et taux d'augmentation salariale réels du groupe UPERGY, alors qu'elle était précédemment calculée à partir de paramètres standard français.

Depuis 2015 ; la provision en matière d'engagement de retraite a été affinée afin de prendre en compte les droits acquis en fonction du nombre d'année de présence pour chaque salarié alors que précédemment le maximum légal était appliqué dans tous les cas.

Depuis 2017, un taux de turnover nul a été retenu pour la tranche 64 à 67 ans et la table de mortalité INSEE a été mise à jour (version INSEE 12-14 au lieu de INSEE 09-11).

Depuis 2018, le calcul du taux de turnover a été revu afin de tenir compte dans les départs uniquement des démissions et non plus autres types de sorties (ruptures conventionnelles, licenciements, ...).

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- taux d'actualisation: 1,60% (1,30% en 2017)

- taux de rotation du personnel:

Turn over par tranche d'âge	Cadres	Non cadres
18 à 30 ans	0,0%	17,4%
31 à 40 ans	12,1%	12,8%
41 à 50 ans	14,6%	6,6%
51 à 63 ans	9,3%	18,4%
64 à 67 ans	0,0%	0,0%

- âge conventionnel de départ: 67 ans

- droits acquis:

- cadres :

- 2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence

- 3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence

- 4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence sans pouvoir dépasser 6 mois.

- non cadres

- 1/10 de mois par année de présence sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois, pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence.

- taux d'augmentation des salaires: cadres 2,81% - non cadres-2,79% (respectivement 3,02% et 2,79% en 2017).

Aucune obligation légale n'existant dans les pays où sont implantées les filiales étrangères, aucun engagement de retraite n'a été évalué pour le personnel des sociétés domiciliées dans ces pays.

6. Principaux postes du bilan

6.1 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	4 581 918				-2	4 581 916
Concessions, brevets et droits similaires	427 891	4 800			-7 083	425 608
Fonds commercial	1 081 974		216 044			865 930
Autres immobilisations incorporelles	1 133 976	96 667	26 708		-675	1 203 260
Immobilisations incorporelles brutes	2 643 841	101 467	242 752	0	-7 758	2 494 798

Amortissements et provisions, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	3 138 271				-2	3 138 269
Concessions, brevets et droits similaires	284 567	23 092			-4 803	302 856
Fonds commercial	395 454	38 056	133 842			299 668
Autres immobilisations incorporelles	735 332	148 377	21 857		-653	861 199
Amortissements et provisions	1 415 353	209 525	155 699	0	-5 456	1 463 723

Valeurs nettes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	1 443 647	0	0	0	0	1 443 647
Concessions, brevets et droits similaires	143 324	-18 292	0	0	-2 280	122 752
Fonds commercial	686 520	-38 056	82 202	0	0	566 262
Autres immobilisations incorporelles	398 644	-51 710	4 851	0	-22	342 061
Valeurs nettes	1 228 488	-108 058	87 053	0	-2 302	1 031 075

6.2 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Installations techniques, matériel, outillage	394 404	4 955	3 325		-5 073	390 961
Autres immobilisations corporelles	3 083 692	173 817	91 537		-19 926	3 146 046
Immobilisations en cours	4 000	196 685				200 685
Valeurs brutes	3 482 096	375 457	94 862	0	-24 999	3 737 692

Amortissements et provisions, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Installations techniques, matériel, outillage	318 041	13 185	1 765		-1 799	327 662
Autres immobilisations corporelles	2 055 573	272 345	47 019		-12 454	2 268 445
Immobilisations en cours	0					0
Amortissements et provisions	2 373 614	285 530	48 784	0	-14 253	2 596 107

Valeurs nettes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Installations techniques, matériel, outillage	76 363	-8 230	1 560	0	-3 274	63 299
Autres immobilisations corporelles	1 028 119	-98 528	44 518	0	-7 472	877 601
Immobilisations en cours	4 000	196 685	0	0	0	200 685
Valeurs nettes	1 108 482	89 927	46 078	0	-10 746	1 141 585

6.3 Immobilisations financières

Valeurs brutes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	43 509	113			0	43 622
Autres immobilisations financières	216 798	8 646	46 826		-629	177 989
Créances rattachées à des participations	26 095					26 095
Valeurs brutes	286 402	8 759	46 826	0	-629	247 706

Provisions, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	17 260					17 260
Autres immobilisations financières	38 808					38 808
Créances rattachées à des participations	26 095					26 095
Provisions	82 163	0	0	0	0	82 163

Valeurs nettes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	26 249	113	0	0	0	26 362
Autres immobilisations financières	177 990	8 646	46 826	0	-629	139 181
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Valeurs nettes	204 239	8 759	46 826	0	-629	165 543

6.4 Participation mise en équivalence

En EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	QP de résultat	Clôture
Total	15 211				-12 868	2 343

Le montant de l'écart d'acquisition correspondant aux titres mis en équivalence s'élève à 227 385€, il a été intégré sur la ligne écart d'acquisition.

La quote-part de résultat prise en compte en 2018 correspond à l'ajustement du résultat 2017 qui a été publié en septembre 2018. Compte tenu du faible niveau de participation (20%) et les comptes 2018 de la filiale n'étant pas arrêté ; aucun résultat 2018 n'a été pris en compte, cela sera régularisé dans les comptes 2019.

6.5 Actifs circulants

En EUR	Valeur brute 31/12/18	Provisions (cumul dotations)	Reprises (de la période)	Autres mouvements sur provision	Valeur nette 31/12/18	Valeur nette 31/12/2017
Matières premières, approvisionnements	32 876				32 876	31 674
Marchandises	10 047 486	1 501 800	269 778	351	8 815 815	8 346 210
Sous-total Stocks et en-cours	10 080 362	1 501 800	269 778	351	8 848 691	8 377 884
Avances et acomptes versés sur commandes	136 876				136 876	242 594
Créances clients et comptes rattachés	5 680 888	248 806	20 534	3 342	5 455 958	5 953 600
Actifs d'impôts différés	312 812				312 812	196 732
Autres créances	1 399 848				1 399 848	1 471 790
Comptes de régularisations	152 993				152 993	94 926
Sous-total Autres créances et comptes de régularisation	1 552 841	0	0	0	1 552 841	1 566 716

6.6 Provisions

En EUR	Ouverture	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Provisions pour retraites	122 360		-11 264			111 096
Provisions pour risques	12 246	5 129	-10 246			7 129
Provisions sur titres non consolidés	17 260					17 260
Provisions sur autres immo. Financières	64 903					64 903
Provisions sur stocks	762 177	739 621	-269 778		-349	1 231 671
Provisions sur créances clients	201 123	47 684	-20 534		-3 343	224 930
Total	1 180 069	792 434	-311 822	0	-3 692	1 656 989
<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>		787 305	-301 576			
<i>Dont dotations et reprises financières</i>						
<i>Dont dotations et reprises exceptionnelles</i>		5 129	-10 246			

En EUR	Reprises	Dont utilisées	Dont non utilisées
Provisions pour retraites	11 264		11 264
Provisions pour risques	10 246	10 246	
Provisions sur stocks	269 778	269 778	
Provisions sur créances clients	20 534	20 534	
Total	311 822	300 558	11 264

6.7 Variation des capitaux propres consolidés

En EUR	Capital	Primes de fusion	Réserves	Résultats	Ecarts de conversion	Total Capitaux propres
Capitaux propres 2016	2 973 750	7 769 299	-510 614	962 345	-339 557	10 855 223
Distributions de dividendes			-2 902 841			-2 902 841
Résultat N-1			962 345	-962 345		0
Résultat de l'exercice				4 417 193		4 417 193
Variations des écarts de conversion					-246 561	-246 561
Variations liées aux actions propres			4 744			4 744
Autres variations			-228 898			-228 898
Capitaux propres 2017	2 973 750	7 769 299	-2 675 264	4 417 193	-586 118	11 898 860
Distributions de dividendes						0
Résultat N-1			4 417 193	-4 417 193		0
Résultat de l'exercice				-599 276		-599 276
Variations des écarts de conversion					-50 641	-50 641
Variations liées aux actions propres			-85 975			-85 975
Réduction de capital et fusion 2018	-87 710	152 176	104 923			169 389
Autres variations			-11 870			-11 870
Capitaux propres 2018	2 886 040	7 921 475	1 749 007	-599 276	-636 759	11 320 487

6.8 Passage du résultat social au résultat consolidé

En EUR	31/12/2018	31/12/2017
Cumul des résultats sociaux	-1 767 355	4 830 083
Elimination dividendes	0	-332 025
Elimination provisions internes	962 171	847 920
Dotations/ Reprises provisions pour charges	11 264	-9 537
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	-227 385
Variation des impôts différés	116 083	-6 356
Retraitement des différences de change latentes	41 949	-249 410
Harmonisation des amortissements	-30 556	10 000
Retraitement dépréciation fonds de commerce sociaux	80 036	17 646
Retraitement résultat cession consolidé	0	-454 802
Quote-part de Résultat des sociétés mises en équivalence	-12 868	-8 941
Total	-599 276	4 417 193

6.9 Emprunts et dettes financières

Ventilation par type, en EUR	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 697 320	2 277 356
Concours bancaires courants	4 432 581	1 005 088
Intérêts courus non échus	13 861	14 548
Participations des salariés	97 599	132 719
Dépôts reçus	0	0
Total	6 241 361	3 429 711

Ventilation par échéance, en EUR	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts et dettes à moins d'un an	5 085 966	1 714 733
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	1 155 395	1 714 978
Emprunts et dettes à plus de 5 ans	0	0
Total	6 241 361	3 429 711

6.10 Autres dettes et comptes de régularisation

En EUR	31/12/2018	31/12/2017
Dettes fiscales	882 722	1 128 182
Dettes sociales	960 414	1 065 071
Autres dettes	643 123	762 746
Comptes de régularisations	0	0
Total	2 486 259	2 955 999

7. Principaux postes du compte de résultat

7.1 Chiffre d'affaires

Ventilation par zone géographique, en EUR	31/12/2018	%	31/12/2017	%
France	27 762 360	64,5%	29 629 153	67,4%
Hors France & export	15 252 743	35,5%	14 355 002	32,6%
Chiffre d'affaires total	43 015 103	100,0%	43 984 155	100,0%

Ventilation par nature, en EUR	31/12/2018	%	31/12/2017	%
Marchandises	42 194 650	98,1%	42 689 666	97,1%
Services	820 453	1,9%	1 294 489	2,9%
Chiffre d'affaires total	43 015 103	100,0%	43 984 155	100,0%

Contribution de chaque société

En EUR	Chiffre d'affaires réalisé 2018	% de chiffre d'affaires réalisé 2018	Chiffre d'affaires réalisé 2017	% de chiffre d'affaires réalisé 2017
UPERGY (FR)	28 737 752	66,8%	29 745 004	67,6%
UPERGY (GB)	10 382 081	24,1%	9 522 066	21,6%
UPERGY (ES)	2 249 065	5,2%	2 319 986	5,3%
UPERGY (DE)	634 582	1,5%	520 810	1,2%
VDI Italia	591 559	1,4%	664 584	1,5%
SI UPERGY (TN)	288 925	0,7%	338 148	0,8%
Succursale Belge	131 139	0,3%	170 939	0,4%
Prorisk		0,0%	462 284	1,1%
GM Equipement		0,0%	240 334	0,5%
Chiffre d'affaires total	43 015 103	100,0%	43 984 155	100,0%

7.2 Ventilation des effectifs et charges de personnel

En nombre de salariés	31/12/2018	31/12/2017
Employés	201	193
Techniciens / AM	30	31
Cadres	41	42
Total	272	266

En EUR	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations du personnel	6 562 990	6 656 204
Charges sociales	2 154 785	2 208 422
Total	8 717 775	8 864 626

Le poste « Charges sociales » intègre le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) pour un montant de 201 445 €.

Les montants de CICE dont a bénéficié les sociétés du groupe ont été utilisés

- dans des actions de formation,
- pour recruter de nouveaux collaborateurs notamment dans l'objectif de structurer les activités support et les activités commerciales et web,
- et la poursuite des investissements pour le développement à l'international.

7.3 Dotations aux amortissements et aux provisions

Reprises, en EUR	31/12/2018	31/12/2017
Provisions sur créances clients	20 535	5 770
Provisions sur stocks	269 778	143 950
Provisions pour autres charges	11 264	0
Total	301 577	149 720

Dotations en EUR	31/12/2018	31/12/2017
Amortissements	461 239	430 165
Provisions sur créances clients	47 682	53 090
Provisions sur stocks	739 622	663 863
Provisions pour autres charges	0	9 537
Total	1 248 543	1 156 655

La dotation aux provisions sur stock 2017 prenait en compte une dotation aux provisions sur le stock de Détecteurs et Avertisseurs Autonomes de Fumées pour 504 K€ (sur les 664 K€ mentionnés ci-avant). Cette provision a été complétée en 2018, à hauteur de 593 K€ (sur les 740 K€ mentionnés ci-avant).

7.4 Résultat d'exploitation

En EUR	31/12/2018	31/12/2017
Total des produits d'exploitation	43 519 289	44 381 497
Total des charges d'exploitation	44 109 099	44 664 347
Résultat d'exploitation	-589 810	-282 850

7.5 Résultat financier

En EUR	31/12/2018	31/12/2017
Gains de change	205 580	802 779
Autres produits financiers	27 226	4 918
Reprise sur provisions	0	0
Total des produits financiers	232 806	807 697
Intérêts et charges financières	28 334	36 626
Pertes de change	294 109	544 294
Total des charges financières	322 443	580 920
Résultat financier	-89 637	226 777

7.6 Résultat exceptionnel

En EUR	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opération de gestion	100 007	234 653
Produits de cession des éléments d'actifs	156 750	8 385 528
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 247	0
Produits sur cessions d'actions propres	13 479	13 320
Total des produits exceptionnels	280 483	8 633 501
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	93 084	154 970
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	145 851	3 525 972
Dotations aux provisions	5 129	51 054
Charges sur cession d'actions propres	18 340	8 228
Total des charges exceptionnelles	262 404	3 740 224
Résultat exceptionnel	18 079	4 893 277

Détail des produits exceptionnels sur opération de gestion :	100 007
- Régularisations fournisseurs	42 001
- Régularisations clients	23 567
- Indemnités fiscales et sociales	17 609
- Indemnités litiges salariés	16 830

Détail des charges exceptionnelles sur opération de gestion :	93 084
- Régularisations et indemnités litige fournisseur	36 857
- Pénalités fiscales et sociales	20 009
- Dons associations	16 550
- Pénalités sur litiges salariés	10 246
- Régularisations et pénalités clients	5 185
- Divers	4 237

7.7 Impôts sur les sociétés

En EUR	31/12/2018	31/12/2017
Charge d'impôt courante	41 120	177 327
Charge d'impôt différée	-116 080	6 358
Total	-74 960	183 685

Preuve d'impôt

En EUR	31/12/2018	31/12/2017
Résultat avant IS	-661 368	4 837 203
IS théorique	-220 456	1 612 401
Rapprochement :		
Différences permanentes et temporaires	-52 808	-1 724 150
Ecart de taux d'imposition	175 136	77 364
Crédit d'impôt, régularisation d'impôts différés et autres impôts	23 168	218 070
IS comptabilisé	-74 960	183 685

Les différences permanentes de 2017 étaient impactées en 2017 par l'abattement fiscal sur la plus-value long terme correspondant à la cession des titres de Prorisk et GM Equipement pour -1 604 073€.

7.8 Rémunérations des dirigeants

Dirigeants, fonction	Rémunération au titre du mandat social (en €)	Rémunération au titre du contrat de travail (en €)
David BUFFELARD, Président Directeur Général	182 000	Néant
Thierry BOUVAT, Directeur Général et membre du Conseil d'administration	15 450	155 550

7.9 Evénements postérieur à la clôture

Le 1^{er} février 2018, UPERGY a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société anglaise Hawk-Woods, spécialisée dans la fabrication de systèmes de batteries avancés pour l'industrie mondiale du cinéma et de la télévision.

7.10 Engagements hors bilan

Suite aux cessions des sociétés GM EQUIPEMENT et PRORISK au 31 janvier 2017, une garantie de passif et d'actif a été signée en faveur du repreneur en matière fiscales et sociales suivant les délais de prescription applicables légalement.

Achat de dollars à terme

4 contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits en 2018, selon le détail ci-dessous :

En \$	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2017	Montant utilisé en 2018	Solde au 31/12/2018	Taux nominal
Western Union 27/03/2017	1 200 000 - 2 400 000 (1)	600 000 - 1 200 000 (1)	1 200 000	0	1,1080
Western Union 24/04/2017	2 205 000 - 4 410 000 (1)	1 470 000 - 2 940 000 (1)	2 940 000	0	1,1050
BRA 01/06/2017	700 000	700 000	700 000	0	1,1427
BRA 30/06/2017	400 000	400 000	400 000	0	1,1640
BRA 28/07/2017	500 000	500 000	500 000	0	1,1981
BRA 28/08/2017	500 000	500 000	500 000	0	1,2150
Western Union 24/01/2018	0 - 100 000 (1)	0	0	0 - 100 000 (1)	1,2650
BRA 26/07/2018	700 000	0	0	700 000	1,1910
Western Union 24/09/2018	900 000	0	0	900 000	1,2000
Western Union 19/12/2018	1 200 000	0	0	1 200 000	1,1540
Total	8 305 000 - 11 810 000	4 170 000 - 6 240 000	6 240 000	2 800 000 - 2 900 000	

(1) : contrats asymétriques : le montant obtenu dépend du cours spot à la date de levée de l'option.

Achat de GBP à terme

Une couverture a été mise en place sur UPERGY FR en 2017 afin de couvrir le risque Euro / GBP dans le cadre des ventes intragroupes libellées en GBP à destination de sa filiale UPERGY GB, les contrats en place sont détaillés ci-dessous :

EN GBP	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2017	Montant utilisé en 2018	Solde au 31/12/2018	Taux nominal
Western Union 13/12/2017	770 000	770 000	770 000	0	0,8550
Western Union 31/10/2017	200 000	200 000	200 000	0	0,8579
Western Union 27/06/2018	600 000 - 1 200 000 (1)	0	200 000	300 000 - 600 000 (1)	0,8615
Western Union 25/10/2018	420 000 - 600 000 (1)	0	140 000	280 000 - 400 000 (1)	0,8925
Western Union 27/11/2018	70 000	0	0	70 000	0,8930
Total	2 060 000 - 2 840 000	970 000	1 310 000	650 000 - 1 070 000	

(1) : contrats asymétriques : le montant obtenu dépend du cours spot à la date de levée de l'option.

7.11 Transactions entre les parties liées

Sociétés concernées: UPERGY et SCI CORBAS 2

Dirigeant en commun: Monsieur Christian DUTEL administrateur UPERGY et gérant associé de la SCI CORBAS 2

Nature de la transaction: bail commercial qui porte sur un immeuble à usage industriel

Charge de location comptabilisée au titre de l'exercice: 356 229 € HT

Solde fournisseur SCI CORBAS 2 au 31/12/2018: 0 €

7.12 Honoraires des contrôleurs légaux

Conformément à l'article R123-198-9 du code de commerce, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes est de :

- 36 318 euros pour UPERGY SA (l'intégralité étant au titre du contrôle légal des comptes).

- 8 856 euros pour les filiales intégrées globalement

Soit un total de 45 174 euros (honoraires figurant au compte de résultat).

8. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2018

A l'assemblée générale de la société UPERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société UPERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Le paragraphe 5.7 "Ecart d'acquisition" de l'annexe détaille les principaux écarts d'acquisition du Groupe. Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur l'appréciation du montant net des écarts d'acquisition.
- Le paragraphe 5.12 "Stocks" de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation des stocks.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Tassin-la-Demi-Lune et Lyon, le 3 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
Olivier ARTHAUD

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique VALETTE

9. Comptes annuels sociaux UPERGY relatifs à l'exercice clos au 31/12/2018

9.1 Actif

	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	381 279	268 771	112 508	121 700
Fonds commercial (1)	3 225 997		3 225 997	3 322 040
Autres immobilisations incorporelles	1 115 223	650 199	465 024	503 121
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>4 722 499</i>	<i>918 971</i>	<i>3 803 529</i>	<i>3 946 860</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	318 724	278 712	40 012	46 450
Autres immobilisations corporelles	2 589 311	1 945 332	643 979	779 435
Immobilisations en cours	33 949		33 949	4 000
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>2 941 984</i>	<i>2 224 044</i>	<i>717 940</i>	<i>829 885</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	4 952 992	1 787 026	3 165 966	3 841 735
Créances rattachées à des participations	504 973	61 267	443 706	298 706
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	302 702	38 808	263 894	1 021 136
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>5 760 666</i>	<i>1 887 101</i>	<i>3 873 566</i>	<i>5 161 577</i>
ACTIF IMMOBILISE	13 425 149	5 030 115	8 395 034	9 938 322
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	27 060		27 060	25 440
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	8 762 115	1 190 360	7 571 755	6 994 413
<i>Total des stocks</i>	<i>8 789 175</i>	<i>1 190 360</i>	<i>7 598 815</i>	<i>7 019 853</i>
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	136 876		136 876	191 398
Clients et comptes rattachés	4 866 607	139 104	4 727 502	4 901 636
Autres créances	7 708 278	1 756 681	5 951 597	3 046 040
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>12 711 760</i>	<i>1 895 785</i>	<i>10 815 975</i>	<i>8 139 075</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	1 098 093		1 098 093	1 406 672
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>1 098 093</i>		<i>1 098 093</i>	<i>1 406 672</i>
ACTIF CIRCULANT	22 599 029	3 086 145	19 512 883	16 565 600
Charges constatées d'avance	87 170		87 170	44 589
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	120 411		120 411	98 001
TOTAL GENERAL	36 231 760	8 116 260	28 115 500	26 646 513

9.2 Passif

	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel Dont versé : 2 886 039,93	2 886 040	2 973 750
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 921 475	7 769 299
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	297 375	297 375
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 068 298	78 092
Report à nouveau	15 509	70 909
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 234 879	4 720 333
<i>Total situation nette</i>	<i>13 953 818</i>	<i>15 909 757</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	13 953 818	15 909 757
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	122 411	110 248
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	122 411	110 248
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 129 900	3 282 444
Emprunts et dettes financières divers	1 066 596	767 862
<i>Total dettes financières</i>	<i>7 196 497</i>	<i>4 050 305</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 517	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 030 602	4 449 308
Dettes fiscales et sociales	1 217 822	1 402 282
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>6 250 941</i>	<i>5 851 590</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	591 080	683 746
<i>Total dettes diverses</i>	<i>591 080</i>	<i>683 746</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	14 038 517	10 585 641
Ecarts de conversion passif	753	40 867
TOTAL GENERAL	28 115 500	26 646 513

9.3 Compte de résultat

	31/12/2018			31/12/2017
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	27 152 505	8 386 842	35 539 347	37 190 885
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	609 855	1 825 721	2 435 576	2 765 303
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	27 762 360	10 212 563	37 974 923	39 956 188
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			3647,53	1772,22
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			298 841	163 120
Autres produits (1) (11)			157 373	193 707
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			38 434 785	40 314 786
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			23 663 383	24 648 217
Variation de stock (marchandises)			-1 020 601	-522 284
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			518 262	613 746
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-1 620	60 718
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			7 318 759	7 711 800
<i>Total charges externes</i>			<i>30 478 183</i>	<i>32 512 196</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			464 716	576 524
Charges de personnel				
Salaires et traitements			4 882 798	4 934 847
Charges sociales (10)			1 928 996	1 942 544
<i>Total charges de personnel</i>			<i>6 811 794</i>	<i>6 877 392</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			374 345	349 934
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			735 962	667 946
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>1 110 307</i>	<i>1 017 879</i>
Autres charges (12)			3707	5391
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			38 868 707	40 989 382
RESULTAT D'EXPLOITATION			-433 922	-674 596
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			123 934	443 136
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			26 190	3 664
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			115 968	731 077
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			266 091	1 177 877
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			984 581	945 579
Intérêts et charges assimilées (6)			40 806	57 606
Différences négatives de change			55 663	86 396
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			1 081 051	1 089 581
RESULTAT FINANCIER			-814 959	88 296
RESULTAT COURANT			-1 248 881	-586 301
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			48 808	222 709
Produits exceptionnels sur opérations en capital			153 229	8 386 348
Reprises sur provisions et transferts de charges			10 246	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS			212 284	8 609 058
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			66 412	142 074
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			131 870	3 067 072
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				51 054
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			198 281	3 260 200
RESULTAT EXCEPTIONNEL			14 002	5 348 857
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				42 224
TOTAL DES PRODUITS			38 913 160	50 101 721
TOTAL DES CHARGES			40 148 039	45 381 388
BENEFICE ou PERTE			-1 234 879	4 720 333

9.4 Annexes aux comptes sociaux

9.4.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (articles L123-12 à L123-28) et au règlement ANC 2014-3 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**
- **Indépendance des exercices**
- **et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur des périodes de 5 ans au vue de la durée réelle d'utilisation de ces actifs au sein de la société.

Les logiciels métier développés spécifiquement pour l'activité du groupe sont amortis sur 8 ans.

B. Fonds de commerce

Suite à la transposition de la directive 2013/34 UE, des modifications ont été apportées au règlement ANC N°2014-03, celles-ci portant sur:

- La définition du fonds commercial
- L'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée
- Le mali technique de fusion

Suite à l'application de ce nouveau règlement, la société a affecté l'intégralité des malis techniques présents à l'actif de son bilan, au sein du poste "fonds commercial" pour un montant de 132 K€.

La société considère que les fonds commerciaux qu'elle contrôle ont une durée d'utilisation qui n'est pas limitée dans le temps.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, à chaque clôture à compter de 2016, la société réalise un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur recouvrable de ces fonds commerciaux est toujours supérieure à la valeur comptable de ceux-ci.

Dans le cas inverse, une dépréciation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

A cette même date, la valeur d'utilité du fonds commercial est supérieure à sa valeur comptable incluant les malis techniques qui lui sont rattachés.

C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériels, outillages :	3 à 10 ans
- Matériel de transport :	3 ans
- Agencements, installations générales :	3 à 10 ans
- Matériels de bureau et informatique :	3 ans
- Mobilier de bureau :	4 à 10 ans

D. Participations

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat auquel se rajoute les frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Cette valeur d'inventaire est la valeur économique estimée par la direction de la société, qui tient notamment compte des capitaux propres mais aussi de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la participation.

E. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

F. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe.

G. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres de participations.

H. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Depuis le 1er janvier 2014, la comptabilisation des achats et des ventes réalisées en dollars s'effectue sur la base d'un cours budget pour toute l'année au lieu d'un taux modifié chaque mois, compte tenu de la mise en place de couverture de risque de change EURO/USD.

Depuis le 1er janvier 2017, la comptabilisation des achats et des ventes réalisées en dollars s'effectue sur la base d'un cours budget pour toute l'année au lieu d'un taux modifié chaque mois, compte tenu de la mise en place de couverture de risque de change EURO/GBP.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en «écart de conversion».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Achats de dollars à terme :

Quatre contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits en 2018, selon détail ci-dessous :

	Date du contrat	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2017	Montant utilisé en 2018	Solde au 31/12/2018	Taux nominal
WU	19/12/2018	1 200 000	0	0	1 200 000-	1.1540
WU	24/09/2018	900 000	0	0	900 000	1.2000
WU (1)	27/03/2017	1 200 000 / 2 400 000	600000/1200000	1 200 000	0	1.1080
WU (1)	24/04/2017	2 205 000/ 4 410 000	1470000/2940000	2 940 000	0	1.1050
WU	24/01/2018	0/100 000	0	0	0/100 000	1.2650
BRA	26/07/2018	700 000	0	0	700 000	1.1910
BRA	01/06/2017	700 000	700000	700 000	0	1.1427
BRA	30/06/2017	400 000	400000	400 000	0	1.1640
BRA	28/07/2017	500 000	500 000	500 000	0	1.1981
BRA	28/08/2017	500 000	500 000	500 000	0	1.2150
		8 305 000/11 810 000	4 170 000/6 240 000	6 240 000	2 800 000/2 900 000	

(1): contrats asymétriques: le montant obtenu dépend du cours spot à la date de levée de l'option

Couverture de change EURO / GBP :

Une couverture de change a été mise en place sur la société UPERGY en 2017 afin de couvrir le risque EURO/GBP dans le cadre des ventes intra groupe libellées en GBP à destination de sa filiale anglaise UPERGY Ltd :

	date contrat	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2017	Montant utilisé en 2018	Solde au 31/12/2018	Taux nominal
WU	25/10/2018	420 000/ 600 000	-	140 000	280 000/400 000	0.8925
WU	27/11/2018	70 000	-	0	70 000	0.8930
WU	27/06/2018	600 000 / 1 200 000	-	200 000	300 000/600 000	0.8615
WU	31/10/2017	200 000	200 000	200 000	0	0.8830
WU	13/12/2017	770 000	770 000	770000	0	0.8930
		£ 2 060 000/ £ 2 840 000	970 000	£ 1 310 000	£ 650 000/1 070 000	

I. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à l'article R. 123-198-9 du Code du Commerce, ces informations figurant dans l'annexe des comptes consolidés, cette information n'est pas à fournir au niveau de l'annexe de UPERGY.

J. Transactions avec les parties liées

Sociétés concernées: UPERGY et SCI CORBAS 2

Dirigeant en commun: Monsieur Christian DUTEL administrateur de UPERGY et gérant associé de la SCI CORBAS 2

Nature de la transaction: bail commercial qui porte sur un immeuble à usage industriel

Charge de location comptabilisée au titre de l'exercice: 356 229 € HT

Solde fournisseur SCI CORBAS 2 au 31/12/2018 : 0 €

K. Produits constatés d'avance

Néant.

L. Faits caractéristiques de la société

UPERGY a procédé à une réduction de capital par annulation de 172 000 actions propres en date du 29 Janvier 2018.

Au 31 Mai 2018, dans une volonté de simplifier l'organigramme juridique du groupe, UPERGY a absorbé sa société mère BDR.

Enfin, au 31 Mai 2018, l'Assemblée Générale de VDI Group a approuvé le changement de nom de la société en UPERGY SA.

Depuis le 07 juin 2010, les titres UPERGY ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place pour assurer la régularité de cotation du titre, souscrit auprès de la société de Bourse Gilbert Dupont, UPERGY a mis à la disposition de ce prestataire de services d'investissement 50 000 € et 13 387 titres, afin de lui permettre d'exercer son activité.

Dans le cadre du contrat de rachat d'actions également mis en place auprès du même prestataire de services, UPERGY lui a fait apport de 886 872 € pour financer ce programme.

A la date du 31/12/2018, le nombre d'actions détenues au travers de ce contrat s'élève à 26.343 pour un prix de revient de 144 994€.

M. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

La 3^{ème} Loi de Finances Rectificative pour 2012 a instauré un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) qui a pour objet d'améliorer la compétitivité des entreprises en diminuant le coût du travail de certains salariés. En substance, le CICE correspond à une aide de l'Etat, en contrepartie de laquelle, l'entité engagera des dépenses lui permettant d'accroître sa compétitivité.

Dans ce cadre, UPERGY a choisi de comptabiliser le CICE en déduction des charges de personnel. Le montant du CICE comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2018 s'élève à 201.444 €.

Les montants de CICE dont a bénéficié les sociétés du groupe ont été utilisés

- dans des actions de formation,
- pour recruter de nouveaux collaborateurs notamment dans l'objectif de structurer les activités support et des activités commerciales et web,
- et la poursuite des investissements pour le développement à l'international.

N. Evénements post-clôture

Le 7 janvier 2019, UPERGY SA a cédé l'intégralité de la participation qu'elle détenait dans la société SALT (ex-TLM).

Le 1er février 2019, UPERGY a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société anglaise Hawk-Woods, spécialisée dans la fabrication de systèmes de batteries avancés pour l'industrie mondiale du cinéma et de la télévision.

9.5 Informations relatives au bilan

9.5.1 Immobilisations

	Valeur brute début 2018 /S2	Augmentations	
		Réévaluations courant 2018 /S2	Acquisitions courant 2018 /S2
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 717 745		101 308
Total immobilisations incorporelles	4 717 745		101 308
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	316 693		2 635
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	1 627 024		8 757
- Matériel de transport	72 435		82 300
- Matériel de bureau et mobilier informatique	832 989		11 000
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	4 000		72 794
Avances et acomptes			
Total immobilisations corporelles	2 853 144		177 487
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	5 312 964		145 000
Autres titres immobilisés			1 435 739
Prêts et autres immobilisations financières	1 059 943		(741 928)
Total immobilisations financières	8 372 908		838 810
TOTAL GENERAL	13 943 798		1 117 607

	Diminutions		Valeur brute fin 2018 /S2	Valeur d'origine
	Virements courant 2018 /S2	Cessions courant 2018 /S2		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		96 555	4 722 499	
Total immobilisations incorporelles		96 555	4 722 499	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amngt des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		606	318 723	
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amngt divers		16 435	1 619 347	
- Matériel de transport		28 763	125 973	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			843 989	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		42 845	33 949	
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles		88 648	2 941 983	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			5 457 964	
Autres titres immobilisés		1 435 739		
Prêts et autres immobilisations financières		15 314	302 701	
Total immobilisations financières		1 451 053	5 760 665	
TOTAL GENERAL		1 838 257	13 426 148	

9.5.2 Amortissements

Immobilisations amortissables	Montant début 2018	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2018
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dev.				
Autres immobilisations incorporelles	770 885	148 597	512	918 970
Total immobilisations incorporelles	770 885	148 597	512	918 970
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst gén., agencemts et aménagt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	270 243	9 074	606	279 712
Autres immobilisations corporelles :				
- installations générales, agencements, amén. divers	1 103 927	113 215	12 571	1 204 572
- Matériel de transport	18 190	38 481	14 578	42 094
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	630 897	64 844	(2 923)	698 654
- Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	2 028 269	226 616	24 832	2 224 043
TOTAL GENERAL	2 794 145	374 212	26 344	3 143 014

9.5.3 Provisions

Nature des provisions	Montant au début 2018 /S2	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2018 /S2
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	12 248				10 248	2 000
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change	98 001	120 411			98 001	120 411
Sous total provisions pour risques	110 247	120 410			108 247	122 411
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fac. sur congés à payer						
Sous total provisions pour charges						
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	110 247	120 410			108 247	122 411
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation	1 111 256	675 769				1 787 025
Sur autres immobilisations financières	100 075					100 075
Sur stocks et en-cours	728 414	718 127			254 182	1 190 359
Sur comptes clients	131 281	19 834			12 012	139 104
Autres provisions dépréciations	1 470 279	286 402				1 756 681
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	3 541 307	1 698 132			266 194	4 973 245
TOTAL GENERAL	3 651 554	1 818 543			374 441	5 095 657
Dont dotations et reprises d'exploitation		735 961			266 193	
Dont dotations et reprises financières		984 581				
Dont dotations et reprises exceptionnelles					10 248	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

9.5.4 Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	504 972		504 972	359 972
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	302 701		302 701	1 059 943
Total actif immobilisé	807 674		807 673	1 419 915
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	160 985	160 985		145 848
Autres créances clients	4 705 622	4 705 622		4 887 070
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	10 000	10 000		12 847
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 330	1 330		614
Impôts sur les bénéfices	620 227	620 227		681 100
Taxe sur la valeur ajoutée	258 303	258 303		223 823
Autres impôts, taxes et versements assimilés				4 448
Divers	43 374	43 374		10 796
Groupe et associés (2)	6 496 962		6 496 962	3 194 696
Débiteurs divers	278 078	278 078		387 993
Total actif circulant	12 574 885	6 077 923	6 496 962	9 540 237
Charges constatées d'avance	87 170	87 170		44 589
TOTAL DES CREANCES	13 469 730	6 165 095	7 304 635	11 013 743
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des états de crédit à un an ou plus	6 129 900	4 995 621	1 134 278		3 282 444
Emprunts et dettes auprès des états de crédit à - de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	111 459	111 459			50 404
Fournisseurs et comptes rattachés	5 030 602	5 030 602			4 449 308
Personnel et comptes rattachés	433 547	433 547			463 647
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	424 937	424 937			468 072
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	228 268	228 268			294 573
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	131 068	131 068			175 988
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)	955 136	955 136			717 457
Autres dettes	591 079	591 079			683 745
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	14 035 999	12 901 720	1 134 278		10 585 641
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		580 035			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

9.5.5 Fonds commercial

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Droit au bail	593 591		96 042	497 549
Fonds acquis ayant fait l'objet d'une protection juridique				
Fonds acquis n'ayant pas fait l'objet d'une protection juridique	579 288			579 288
Fonds résultant d'une réévaluation légale				
Fonds résultant d'une réévaluation libre	2 049 160			2 049 160
Autres				
Droit d'entrée	100 000			100 000
TOTAL	3 322 039		96 042	3 225 997

9.5.6 Produits à recevoir

Produits à recevoir	2018 /S2	2017 /S2
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	158 017	258 803
Autres créances	278 820	382 436
<i>Total créances</i>	436 838	641 239
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
TOTAL	436 838	641 239

9.5.7 Charges à payer

Nature des charges	2018 /S2	2017 /S2
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 617	10 088
Emprunts et dettes financières divers	12 541	12 735
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	1 917	
<i>Total dettes financières</i>	<i>27 075</i>	<i>22 823</i>
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 011 249	644 533
Dettes fiscales et sociales	259 648	349 649
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>1 270 897</i>	<i>994 182</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 000	5 000
<i>Total dettes diverses</i>	<i>5 000</i>	<i>5 000</i>
Autres		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	1 302 974	1 022 006

9.5.8 Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges	2018 /S2	2017 /S2
Charges d'exploitation :		
	87 170	
<i>Total charges d'exploitation</i>	<i>87 170</i>	
Charges financières :		
<i>Total charges financières</i>		
Charges exceptionnelles :		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	87 170	
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	87 170	44 589

Nature des produits	2018 /S2	2017 /S2
Produits d'exploitation :		
<i>Total produits d'exploitation</i>		
Produits financiers :		
<i>Total produits financiers</i>		
Produits exceptionnels :		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)		

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		44 589
---	--	---------------

9.5.9 Charges et produits exceptionnels

Nature des charges et produits	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	14 569	
Pénalités sur litige clients	1 092	
Pénalités sur litige fournisseurs	515	
Pénalités sur litige salariés	10 246	
Pénalités fiscales et sociales	3 028	
Dons, libéralités, mécénat	16 550	
Autres charges exceptionnelles	19 085	
Autres charges exceptionnelles soumises à TVA	1 324	
Valeur nette comptable immobilisations incorporelles	96 043	
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	17 486	
Charge nette sur cession VMP	18 340	
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opération de gestion		11 639
Indemnité sur litige clients		600
Produits de cession des titres de placement		13 479
Indemnité sur litiges salariés		11 611
Autres produits exceptionnels		18 270
Autres produits exceptionnels soumis à TVA		6 688
Produits cession immobilisations incorporelles		120 000
Produit cession immobilisations corporelles		19 750

TOTAL	198 281	202 037
--------------	----------------	----------------

9.5.10 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	4 875 000	28 213	172 000	4 731 213	0,61
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	4 875 000	28 213	172 000	4 731 213	

9.6 Informations relatives au compte de résultat

9.6.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires	2018 /S2			2017 /S2			Variation
	France	Export	Total	France	Export	Total	%
Vente de Merchandises	27 152 505	8 386 842	35 539 347	29 313 544	7 877 340	37 190 884	-4,44 %
Prestations de services	609 855	1 825 721	2 435 576	1 244 179	1 521 124	2 765 303	-11,92 %
TOTAL	27 762 360	10 212 563	37 974 923	30 557 723	9 398 464	39 956 187	-4,96 %

9.7 Autres informations

9.7.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ETABLI EN EUROS			31/12/2018		
	<i>Résultat global</i>	<i>Résultat courant avant impôt</i>	<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>Participation</i>	<i>Impôt société</i>
<i>Résultat comptable avant IS</i>	-1 234 878	- 1 248 881	14 002		
Réintégrations					
Charges exceptionnelles	2 716		2 716		
Dons, mécénat	18 650		18 650		
Amortissements excédentaires	20 112	20 112			
TVTS	3 667	3 667			
Prov. pour risque financier	120 411	120 411			
C3S et Effort construction	51 796	51 796			
Amendes					
Ecart de conversion actif N-1	98 001	98 001			
Ecart de conversion passif N	753	753			
Prov.comptes courants et titres filiales	962 171	962 171			
Quote-part frais et charges sur cession titres					
Participation					
total des réintégrations	1 276 277	1 256 911	19 368		
Déductions					
C3S + Effort construction N-1	55 961	55 961			
Dividendes	0	0			
Reprise provision sur titres	98001	98001			
Ecart de conversion passif N-1	40 867	40 867			
Ecart de conversion actif N	120 411	120 411			
CICE N	201 444	201 444			
Suramortissement fiscal	7 717	7 717			
total des déductions	524 401	524 401			
Résultat fiscal	- 483 002	- 516 371	33 368		
Impôt sociétés 33,33%	0	0	0	0	
Contribution dividendes 3%					

9.7.2 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

ACCROISSEMENTS	Montant
Ecart de conversion actif N	120 411
TOTAL	120 411

Accroissement de la dette future d'impôt	40 137
--	--------

ALLEGEMENTS	Montant
C3S+ Effort de construction	51 796
Provision pour risques financiers	98 001
Ecart de conversion passif N	753
Total	150 550

Allègement de la dette future d'impôt	50 183
---------------------------------------	--------

9.7.3 Engagements financiers

ENGAGEMENTS FINANCIERS	
Etabli en euros	31/12/2018
<i>Engagements donnés</i>	<i>Montant</i>
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
<i>Engagements en matière de pension :</i>	
Engagements retraite	111 096
<i>Autres engagements donnés :</i>	
Achat de dollars à terme - voir Règles et méthodes comptables page 2 note G	2 800 000 / 2 900 000
TOTAL	3 011 096
<i>Dont concernant :</i>	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de suretés réelles	

Commentaires :

Le montant des engagements retraite a été valorisé sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la Convention Collective des Commerces de Gros, en tenant compte de la probabilité de vie du personnel jusqu'à l'âge de la retraite.

Ces droits ont été évalués à partir du salaire, de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié et en prenant en considération les coefficients de rotation par tranche d'âge de l'ensemble du personnel .

Depuis 2017, un taux de turnover nul a été retenu pour la tranche 64 à 67 ans et la table de mortalité INSEE a été mise à jour (INSEE 12-14 au lieu de INSEE 09-11).

Depuis 2018, le calcul du taux de turnover a été revu afin de tenir compte dans les départs uniquement des démissions et non plus d'autres types de sorties (ruptures conventionnelles, licenciements,...).

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation = 1.60% (1.30% en 2017)

- Taux de rotation du personnel :	CADRES	NON CADRES
18 à 30 ans =	0.0%	17.4%
31 à 40 ans =	12.1%	12.8%
41 à 50 ans =	14.6%	6.6%
51 à 63ans =	9.3%	18.4%
64 à 67 ans =	0.0%	0.0%

- Age conventionnel de départ = 67 ans

- Droits acquis :

- cadres:

- 2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence

- 3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence

- 4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence sans pouvoir dépasser 6 mois.

- non cadres: 1/10 de mois par année de présence sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence.

Commentaires suite:

Suite aux cessions des sociétés GM EQUIPEMENT et PRORISK au 31 janvier 2017, une garantie de passif et d'actif a été signée en faveur du repreneur en matière fiscales et sociales suivant les délais de prescription applicables légalement.

9.7.4 Effectif moyen

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2016 /S2	2017 /S2
Cadres	37	38
Agents de maîtrise	30	31
Employés et techniciens	97	93
Autres :		
TOTAL	164	162

9.7.5 Rémunération des dirigeants

Catégorie	Montants
Membres des organes d'administration	
Membres des organes de direction	323 000
Membres des organes de surveillance	
TOTAL	323 000

9.7.6 Projet d'affectation du résultat

Etabli en euros	31/12/2018
<i>Répartition</i>	<i>Montant</i>
Perte nette	-1 234 878
Report à nouveau antérieur	
Prélèvement sur réserves	
<i>Perte à répartir</i>	<i>-1 234 878</i>
<i>Répartition</i>	
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes à distribuer	
Report à nouveau	-1 234 878
<i>TOTAL</i>	<i>- 1 234 878</i>
Différence d'affectation	

9.7.7 Liste des filiales et des participations

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avoirs donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
UPERGY GB	111 704	1 423 052	100	3 019 189	3 019 189	2 513 790		11 570 916	78 804	
UPERGY IBERIA ES	850 000	(1 302 522)	100	850 000	510 000	1 496 002		2 275 685	(292 817)	
VDI ITALIA	144 033	(66 586)	100	473 056		476 890		596 082	(175 359)	
UPERGY DE	25 000	(1 682 857)	100	25 000		1 842 848		634 582	(176 818)	
UPERGY UK	1 115	576 164	100	2 052	2 052			266 483	41 452	
UPERGY TN	2 863	(81 635)	100	5 500	5 500			353 315	132 401	
VDI TUNISIE HSD	1 432	(17 748)	100	2 667	2 667				(1 196)	
SI UPERGY TN	171 782	(114 159)	100	276 076	276 076	644 322		288 925	(139 333)	
ENERSTONE	180 000		20	255 941						

9.7.8 Tableau des variations des capitaux propres

	01/01/2018	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2018
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	2 973 750	17 211	104 920				2 886 039
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 769 298	152 177					7 921 475
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	297 375						297 375
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	78 091		730 126	4 720 332			4 068 297
Report à nouveau	70 908				(55 400)		15 508
Résultat de l'exercice	4 720 332			(4 720 332)		(1 234 878)	(1 234 878)
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Dividendes versés							
Total capitaux propres	16 908 767	188 388	836 048		(55 400)	(1 234 878)	13 863 818

10. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux 2018

A l'Assemblée Générale de la société UPERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UPERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note D du paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisations des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune des activités sous le contrôle de la direction générale.
- La note E du paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation des stocks.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tassin-la-Demi-Lune et Lyon, le 3 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
Olivier ARTHAUD

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique VALETTE

11. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'assemblée générale de la société UPERGY,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la SCI CORBAS 2

Personnes concernées :

- Monsieur Christian DUTEL, administrateur de votre société et gérant-associé de la SCI CORBAS 2
- Monsieur Damien BUFFELARD, administrateur de votre société et associé de la SCI CORBAS 2
- Monsieur David BUFFELARD, Président du conseil d'administration et Directeur Général de votre société et associé de la SCI CORBAS 2
- Madame Hélène BUFFELARD, administrateur de votre société et associé de la SCI CORBAS 2

Nature : Un bail commercial liant votre société à la SCI CORBAS 2 a été conclu le 2 juillet 2001. Ce bail, modifié par plusieurs avenants depuis, porte sur un immeuble à usage industriel avec bureaux d'accompagnement, d'une superficie de 5 370 m² pour la partie entrepôt et de 70 m² pour la partie bureaux, le tout sur un terrain d'une superficie de 12 962 m² sis à Corbas (69960), ZA des Taillis, Avenue des Taillis.

Le conseil de surveillance du 30 septembre 2009 a autorisé les conditions de ce bail qui s'est poursuivi sur l'exercice 2018.

Montant des sommes versées ou reçues au cours de l'exercice écoulé : La charge comptabilisée sur l'exercice 2018 au titre de ce bail s'élève à **356 228** euros hors taxes.

Tassin-la-Demi-Lune et Lyon, le 3 avril 2019
Les commissaires aux comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
Olivier ARTHAUD

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique VALETTE

12. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

UPERGY

Société anonyme au capital de 2.886.039,93 €

Siège social : 11 C, rue des Aulnes, 69570 Champagne au Mont d'Or
409 101 706 R.C.S. Lyon

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2019

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre société, de ses filiales et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice,
- soumettre à votre approbation l'affectation du résultat,
- vous demander de bien vouloir renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration dans le cadre du rachat d'actions par la société d'une partie de ses titres,
- ainsi que vous présentez deux résolutions non liées à la gestion quotidienne de la Société et relevant de la compétence extraordinaire de l'Assemblée et qui feront l'objet d'un développement spécifique dans le présent rapport.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- Des rapports des Commissaires aux comptes,
- Des comptes annuels.

Nous vous précisons que les chiffres figurant dans le présent rapport ont été arrondis, sauf celui relatif au résultat social de UPERGY.

Par ailleurs, en application de l'ordonnance du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2, les sociétés anonymes doivent présenter un rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le Conseil d'administration de la Société a opté, conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, pour l'inclusion de ce rapport dans une section distincte du présent rapport de gestion.

En outre nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices pour la société mère et pour le Groupe ;
- Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes.

I - SITUATION DU GROUPE, DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

1) Activité du Groupe

LE MARCHÉ

UPERGY est une société spécialisée dans le négoce de produits consommables, non stratégiques mais indispensables dans le domaine des piles & batteries.

Elle réalise ainsi des opérations de conception et de distribution de produits d'énergie embarquée : piles, batteries, accumulateurs, chargeurs et produits d'éclairage portatifs.

Depuis le 31 janvier 2017, suite à la cession des sociétés GM Equipement et Prorisk, la société n'opère plus dans le secteur Health & Safety, la société s'étant désormais recentrée sur son cœur de métiers à savoir l'activité Battery.

La commercialisation des produits est assurée essentiellement par le biais de la vente à distance (par correspondance et sur Internet) et au travers d'un réseau de magasins spécialisés détenus en propre ou par des franchisés.

Au cours de l'exercice, UPERGY a démarré la mise en œuvre de leviers visant à accélérer progressivement la croissance, axés notamment sur :

- Le développement de l'activité BtoB avec le renforcement de sa présence commerciale et le développement à venir dans de nouveaux pays européens ;
- Des actions de redynamisation de ses ventes BtoC qui bénéficieront du lancement de nouveaux services, ainsi que de la croissance des marchés de la mobilité électrique et de l'IoT.

Le CA consolidé pour l'exercice 2018 s'élève à 43,01 M€ contre 43,98 M€ au titre de l'exercice précédent, dont 0,7M€ au titre du mois de janvier 2017 pour la division Hygiène et Sécurité (les sociétés Prorisk et GME ayant été cédées au 31/01/2017).

Le CA consolidé par nature de revenus se ventile entre ventes de marchandises et de services, selon la répartition suivante :

En euros	31/12/2018		31/12/2017	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
Marchandises	42 194 650	98,1%	42 689 666	97,1%
Services	820 453	1,9%	1 294 489	2,9%
Chiffre d'affaires total	43 015 103	100,0%	43 984 155	100,0%

La répartition du CA consolidé France/Export est la suivante :

En euros	31/12/2018		31/12/2017	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
France	27 762 360	64,5%	29 629 153	67,4%
Hors France et Export	15 252 743	35,5%	14 355 002	32,6%
Chiffre d'affaires total	43 015 103	100,0%	43 984 155	100,0%

Le résultat consolidé Groupe ressort en perte pour (599 276) € au titre de l'exercice 2018 contre un profit de 4 417 193 € au titre de l'exercice précédent, l'exercice 2017 ayant été fortement impacté par la cession des titres de participation PRORISK et GM EQUIPEMENT (plus-value de 4 978 816€).

LES FAITS MARQUANTS

En application des décisions de l'Assemblée Générale Mixte et du Conseil d'administration de UPERGY tenus le 15 décembre 2017, le Président-Directeur Général a constaté la réduction du capital social de UPERGY en date du 29 janvier 2018, celui-ci étant ramené à 2.868.830 euros, divisé en 4.703.000 actions (contre 4 875 0000 au préalable) d'une valeur nominale de soixante et un (0.61) centimes d'euros, entièrement libérées.

Par ailleurs, l'assemblée générale mixte réunie le 31 mai 2018 :

- a approuvé le projet de fusion par voie d'absorption de la société BDR SAS (absorbée) par la société UPERGY. BDR a ainsi fait apport à UPERGY de l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant son patrimoine. L'apport fusion a été évalué à 3.669.291,33 euros.
- a décidé pour rémunérer cet apport une augmentation de capital de 2.257.171,41 € par création de 3.700.281 actions nouvelles de 0.61 euros chacune, entièrement libérées.
- a décidé de réduire son capital d'un montant de 2.239.961,48 € par annulations de 3.672.068 actions « auto-détenues » de 0.61 € de valeur nominale chacune que détient la société absorbée dans son capital, pour le ramener de 5.126.001,41 € à 2.886.039,93 €.
- a approuvé la prime de fusion à 1.412.119,92 qui a été portée au poste « prime de fusion ».
- a fixé la réalisation de la fusion au 31/05/2018 avec effet rétroactif fiscal et comptable au 01/01/2018.
- a décidé d'adopter comme nouvelle dénomination UPERGY en lieu de VDI Group.

2) Activité de la société mère UPERGY S.A.

La société UPERGY S.A. exerce principalement une activité d'achat et de distribution ainsi qu'une activité de prestations de services supports (fournitures de prestations de services administratifs, informatiques et logistiques, centralisation de trésorerie).

En 2018, UPERGY S.A. a réalisé un chiffre d'affaires net de 37 974 923 € contre un CA de 39 956 188€ au titre de l'exercice précédent.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2018 une perte de (1 234 878,62) € contre un profit de 4 720 332,75€ au titre de l'exercice précédent.

En 2018 la Société n'a pas comptabilisé de participation des salariés au titre de l'exercice 2018. Il en a été de même au titre de l'exercice précédent.

Les chiffres UPERGY S.A. ci-dessus intègrent le chiffre d'affaires et le résultat net de la succursale belge dont le détail est fourni ci-après.

➤ UPERGY Succursale Belge

UPERGY a en Belgique une succursale dont l'activité est un magasin sous la marque 1001 Piles Batteries, cette succursale a été créée en mai 2015.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2018 de 131 139 € contre 170 939 € au titre de l'exercice 2017 et son résultat ressort en perte à (53 498) € au titre de l'exercice 2018 contre une perte de (55 400) € au titre de l'exercice 2017.

3) Activités et résultats des filiales

Nous vous exposons ci-après l'activité des filiales.

➤ UPERGY Limited (GB)

En 2018, cette société basée en Angleterre a réalisé un chiffre d'affaires de 11 570 916 € contre un CA de 10 715 850 € au titre de l'exercice précédent.

Elle a réalisé un profit s'élevant à 78 804 € contre un profit de 363 987 € au cours de l'exercice précédent.

Cette société est filiale d'UPERGY SA depuis le 14 mai 2004.

L'activité de cette société consiste dans l'assemblage et la distribution de produits en Grande-Bretagne dans le domaine de l'énergie portable et notamment des batteries. Elle s'est notamment spécialisée sur le lithium ion.

➤ **UPERGY Ltd (HK)**

Cette société basée à Hong-Kong a été immatriculée le 8 mars 2006. Elle réalise des prestations de sourcing pour le Groupe.

Au cours de l'exercice 2018 son chiffre d'affaires s'est élevé à 266 463 € contre 277 433 € au cours de l'exercice précédent et son résultat 2018 s'est élevé à 41 452 € contre 157 425 € au titre de l'exercice précédent.

➤ **UPERGY GmbH**

Cette société, créée fin 2009, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire allemand.

Cette société a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 634 582 € contre 529 195 € au titre de l'exercice 2017 et a dégagé une perte de (176 618) € au titre de l'exercice 2018 contre une perte de (184 128) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **UPERGY Iberia**

Cette société, créée fin 2009, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire espagnol.

Cette société a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 2 275 686 € contre 2 332 725 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé une perte de (292 617) € au titre de l'exercice 2018 contre une perte de (156 434) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **VDI Italia**

Cette société, créée en mai 2013, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire italien.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 596 082 € contre 664 584 € au titre de l'exercice 2017 et son résultat ressort en perte à (175 369) € contre une perte de (157 504) € au titre de l'exercice précédent. Le magasin de Milan a été fermé en mai 2018.

➤ **SI UPERGY**

Cette société, créée en novembre 2015, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire tunisien.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 288 925 € au titre de l'exercice 2018 contre un chiffre d'affaires de 338 148 € au titre de l'exercice précédent et son résultat ressort en perte à (139 333) € contre une perte de (75 539) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **UPERGY SARL**

Cette société, créée fin 2010 et localisée en Tunisie, a pour vocation d'assurer notamment des opérations de sous-traitance d'articles et vendus par les diverses entités du Groupe.

Elle a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 553 315 € au titre de l'exercice 2018 contre 547 231 € au titre de l'exercice 2017 et dégagé un profit de 132 401 € au titre de l'exercice 2018 contre un profit de 114 267 € au titre de l'exercice 2017.

➤ **VDI Tunisie HSD**

Cette société, créée fin 2011, a pour vocation d'assurer le conditionnement et l'emballage de produits parapharmaceutiques.

Elle n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2018 €, ni au titre de l'exercice précédent et son résultat ressort en perte à (1 196) € au titre de l'exercice 2018 contre une perte de (180) € au titre de l'exercice 2017.

II – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En 2018, la société UPERGY SA n'a pas comptabilisé spécifiquement des coûts de recherche et de développement.

III - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1. Présentation des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés. Il est souligné qu'il n'y a pas d'intérêts minoritaires.

Il est précisé que la société n'étant pas légalement tenue par les normes IFRS n'a pas adopté ce référentiel.

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice par rapport à celle appliquées au titre de l'exercice précédent.

2. Comptes consolidés

a) Périmètre de consolidation :

Les Sociétés inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe dont UPERGY S.A. assure la tête sont les suivantes :

Désignation	Activité	Date d'acquisition ou de création
<u>UPERGY SA</u>	Commercialisation et Distribution et prestations de services aux filiales	NA
<u>UPERGY LTD (GB)</u>	Assemblage et distribution dans le domaine de l'énergie portable en Grande-Bretagne	14-05-2004
<u>UPERGY LTD (HK)</u>	Sourcing	26-04-2007
<u>UPERGY GmbH (DE)</u>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Allemagne	04-12-2009
<u>UPERGY IBERIA SL (ES)</u>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Espagne	20-12-2009
<u>UPERGY SARL (TN)</u>	Sous-traitance et assemblage	16-09-2010
<u>VDI TUNISIE HSD SARL</u>	Sous-traitance et assemblage	15-12-2011
<u>VDI ITALIA SRL</u>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Italie	22-05-2013
<u>SI UPERGY SARL (TN)</u>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Tunisie	06-11-2015
<u>ENERSTONE SAS</u>	Conception et distribution de circuits électroniques de gestion de batterie	29.04.2016

Toutes les filiales contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale, à l'exception de :

- la société SALT, non consolidée (participation non significative) ;
- la société ALLBATTERIES UK (anciennement POWERPACKS UK), de nationalité anglaise, filiale à 100% de UPERGY UK, non consolidée (plus d'activité depuis 2004) ;
- la société ENERSTONE ; dans laquelle UPERGY a pris une participation de 20,31% au cours de l'exercice 2016 est intégrée par mise en équivalence ;
- la société SCRELEC, dans laquelle UPERGY a pris une participation de 2% au cours de l'exercice 2017, non consolidée (participation non significative).

b) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les principaux chiffres ont été les suivants :

Comptes consolidés	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
	En Euros	En Euros
Chiffre d'affaires net	43 015 103	43 984 155

Autres produits d'exploitation	504 186	397 342
Résultat d'exploitation	(589 810)	(282 850)
Résultat financier	(89 637)	226 777
Résultat courant	(679 447)	(56 073)
Résultat exceptionnel	18 079	4 893 277
Participation	0	0
Impôt sur le résultat	(74 960)	183 685
Résultat des sociétés intégrées	(586 408)	4 653 519
Résultats des sociétés mises en équivalences	(12 868)	(8 941)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisitions	0	(227 385)
Résultat Groupe	(599 276)	4 417 193

3. Comptes sociaux de UPERGY SA et délais de paiements

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les chiffres suivants ont été atteints :

Comptes sociaux	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
	En Euros	En Euros
Chiffre d'affaires net	37 974 923	39 956 188
Produits d'exploitation	38 434 785	40 314 786
Charges d'exploitation	38 868 707	40 989 382
Résultat d'exploitation	(433 922)	(674 596)
Produits financiers	266 091	1 177 877
Charges financières	1 081 051	1 089 581
Résultat financier	(814 959)	88 296
Résultat courant avant impôt	(1 248 881)	(586 301)
Produits exceptionnels	212 284	8 609 058
Charges exceptionnelles	198 281	3 260 200
Résultat exceptionnel	14 002	5 348 857
Participation des salariés	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	42 224
Résultat net de l'exercice	(1 234 879)	4 720 333

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 13 953 818 € contre 15 909 757 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élève à 28 115 500 € contre 26 646 513 € au titre de l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, aussi bien pour les fournisseurs que les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ces montants seront ventilés par tranches de retard.

	Article D.441 I.1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Non échu	1-30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échu (1 jour et plus)	Non échu	1-30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échu (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	835					908	5 757					2 036
Montant total des factures HT	2 122 474	838 033	493	783	42 518	881 828	3 249 490	247 712	118 577	35 124	67 135	468 548
Pourcentage des achats HT de l'exercice	7%	3%	0%	0%	0%	3%						
Pourcentage du CA HT de l'exercice							9%	1%	0%	0%	0%	1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes ou créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	119						33					
Montant HT total des factures exclues	331 997						38 273					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

	Article D.441 I.1 : Factures reçues non réglées à la date de						Article D.441 I.2 : Factures émises non réglées à la date de					
	Non échu	1-30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échu (1 jour et plus)	Non échu	1-30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échu (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	844					848	7 801					3 704
Montant total des factures HT	1 610 514	1 112 862	21 930	11 743	43 403	1 189 938	3 503 948	116 362	37 717	48 303	53 642	256 024
Pourcentage des achats HT de l'exercice	4%	3%	0%	0%	0%	3%						
Pourcentage du CA HT de l'exercice							9%	0%	0%	0%	0%	1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes ou créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	259						58					
Montant HT total des factures exclues	437 155						26 303					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société aux cours des cinq derniers exercices.

4. Analyse de la situation financière du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Au 31 décembre 2018, l'endettement du Groupe s'est réduit par rapport à celui au 31 décembre 2017. En effet, il ressort au 31 décembre 2018 un endettement net de 472 939 € contre un endettement net de 545 663 € au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 11 320 487 € contre 11 898 860 € au titre de l'exercice précédent.

➤ Disponibilités, flux de trésorerie et endettement consolidés

Les disponibilités se sont élevées à 5 765 422 € au 31/12/2018 contre 2 884 049 € au 31/12/2017. Le poste disponibilités correspond essentiellement aux soldes créditeurs en banques.

L'endettement financier est réparti ainsi :

Ventilation par nature

	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 697 320	2 277 356
Concours bancaires courants	4 432 581	1 005 088
Intérêts courus non échus	13 861	14 548
Participation des salariés + intérêts	97 599	132 719
Total des emprunts et dettes financières	6 241 361	3 429 711

Ventilation par échéance

	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts et dettes à moins d'un an	5 085 966	1 714 733
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	1 155 395	1 714 978
Emprunts et dettes à plus de 5 ans	0	0
Total des emprunts et dettes financières	6 241 361	3 429 711

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie consolidée pour les exercices 2017 et 2018 :

En EUR	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net consolidé	-599 276	4 417 193
Résultat des sociétés mise en équivalence	12 868	8 941
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	448 118	718 143
Variation des impôts différés	-116 080	6 359
Plus-values de cession, nettes d'impôt	-10 896	-4 859 556
Autres charges et produit, retraitement différences de change		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-265 266	291 080
Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité	526 171	-1 580 325
Flux net de trésorerie généré par l'activité	260 905	-1 289 245
Acquisition d'immobilisations	-465 200	-426 529
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	200 930	33 128
Variation des actions propres	-85 975	4 744
Incidence des variations de périmètres	0	6 921 983
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-350 245	6 533 326
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	-2 902 841
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	169 389	
Emissions d'emprunts	0	2 500 000
Remboursements d'emprunts	-615 843	-606 729
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-446 454	-1 009 570
Incidence des variations de cours des devises	-10 326	-273 918
Variations de trésorerie	-546 120	3 960 593
Trésorerie d'ouverture	1 878 961	-2 081 632
Trésorerie de clôture	1 332 841	1 878 961

5. Gestion des risques financiers

Risques de change :

La Société a identifié deux types de risque de change auxquels elle peut se trouver exposée.

Le premier résulte de la conversion en euros dans ses états financiers, des comptes de sa filiale britannique tenus en livres sterling. Les risques de conversion du dinar tunisien et de la monnaie Hongkongaise sont considérés comme non-significatifs.

Le second est relatif à l'activité opérationnelle de la Société et de sa filiale UPERGY LIMITED (GB).

L'essentiel des ventes du Groupe (environ 73% du chiffre d'affaires au 31/12/2018) est facturé en Euros, les 23% restant étant facturés en GBP et les 4% restant étant facturés en USD.

Les achats sont effectués à hauteur de 42 % en Euros, de 47% en USD et 11% en livres sterling.

Les ventes UPERGY LIMITED (GB) ont été réalisées pour 100 % en livres sterling. Les achats de cette filiale sont effectués respectivement pour 97% en livres sterling, 2% en Euros et 1% en USD.

Achat de dollars à terme :

4 contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits en 2018, selon le détail ci-dessous :

En \$	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2017	Montant utilisé en 2018	Solde au 31/12/2018	Taux nominal
Western Union 27/03/2017	1 200 000 - 2 400 000 (1)	800 000 - 1 200 000 (1)	1 200 000	0	1,1080
Western Union 24/04/2017	2 205 000 - 4 410 000 (1)	1 470 000 - 2 940 000 (1)	2 940 000	0	1,1050
BRA 01/08/2017	700 000	700 000	700 000	0	1,1427
BRA 30/08/2017	400 000	400 000	400 000	0	1,1640
BRA 28/07/2017	500 000	500 000	500 000	0	1,1981
BRA 28/08/2017	500 000	500 000	500 000	0	1,2150
Western Union 24/01/2018	0 - 100 000 (1)	0	0	0 - 100 000 (1)	1,2850
BRA 29/07/2018	700 000	0	0	700 000	1,1910
Western Union 24/09/2018	900 000	0	0	900 000	1,2000
Western Union 19/12/2018	1 200 000	0	0	1 200 000	1,1540
Total	8 305 000 - 11 810 000	4 170 000 - 6 240 000	6 240 000	2 800 000 - 2 900 000	

(1) : contrats asymétriques : le montant obtenu dépend du cours spot à la date de levée de l'option

Achat de GBP à terme :

Une couverture a été mise en place sur UPERGY FR en 2017 afin de couvrir le risque Euro / GBP dans le cadre des ventes intragroupe libellées en GBP à destination de sa filiale UPERGY GB, les contrats en place sont détaillés ci-dessous :

EN GBP	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2017	Montant utilisé en 2018	Solde au 31/12/2018	Taux nominal
Western Union 13/12/2017	770 000	770 000	770 000	0	0,8930
Western Union 31/10/2017	200 000	200 000	200 000	0	0,8830
Western Union 27/06/2018	600 000 - 1 200 000 (1)	0	200 000	300 000 - 600 000 (1)	0,8615
Western Union 25/10/2018	420 000 - 600 000 (1)	0	140 000	280 000 - 400 000 (1)	0,8925
Western Union 27/11/2018	70 000	0	0	70 000	0,8930
Total	2 060 000 - 2 840 000	970 000	1 310 000	650 000 - 1 070 000	

(1) : contrats asymétriques : le montant obtenu dépend du cours spot à la date de levée de l'option.

Risques de taux :

A ce jour la nature et les conditions d'endettement de la Société ne nécessitent pas la mise en place d'outils de couverture des variations de taux.

Risques clients :

En matière de risque clients le Groupe n'a pas recours à une assurance-crédit, compte tenu d'une faible sinistralité historique.

6. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

En 2018, comme en 2017, la société a poursuivi son plan de transformation suite à la cession de son activité Health & Safety et visant à être prête dès début 2019 pour exécuter son nouveau plan stratégique à 5 ans intitulé AMBITION 71-23 et visant à atteindre 71M€ de CA en 2023.

Malgré une forte implication de l'ensemble des équipes, des retards ont été pris dans certains chantiers de transformation engagés, dus aux très nombreux projets menés dans de nombreux domaines.

IV – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

UPERGY a acquis, le 1^{er} février 2019, 100% du capital de la société anglaise Hawk-Woods, spécialisée dans la fabrication de systèmes de batteries avancés pour l'industrie mondiale du cinéma et de la télévision.

Basée à Ashford dans le sud de l'Angleterre, Hawk-Woods bénéficie d'une expertise de près de 30 ans dans la conception et le développement de solutions et produits innovants de distribution d'énergie, spécifiquement adaptés pour les besoins et les contraintes des acteurs des médias et de « l'entertainment », notamment autour de l'utilisation de caméras professionnelles et des accessoires associés (son, éclairage,...). Hawk-Woods s'appuie aujourd'hui sur une vingtaine de collaborateurs et devrait réaliser sur l'exercice en cours, qui sera clos au 31 mars 2019, un chiffre d'affaires supérieur à 2,5 M£ (2,8 M€), en forte croissance de plus de 35%, dont plus d'un tiers réalisé à l'export dans 13 pays. La société est très rentable, avec une marge opérationnelle qui se situe autour de 40%, grâce à son positionnement à très forte valeur ajoutée.

Cette acquisition s'inscrit parfaitement dans le cadre du plan stratégique 2023, qui vise notamment à renforcer les positions internationales d'UPERGY sur des segments de marché BtoB à forte valeur. Hawk-Woods bénéficiera des apports synergiques d'UPERGY pour poursuivre activement son développement à l'international.

Le 7 janvier 2019, UPERGY SA a cédé l'intégralité de la participation qu'elle détenait dans la société SALT (ex-TLM).

Aucun autre évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

V- PERSPECTIVES POUR 2019

Grâce aux transformations effectuées, ainsi qu'à celles restant à venir cette année et à l'acquisition de la société Hawk-Woods, la rentabilité du groupe devrait se redresser cette année, conformément à son plan stratégique.

VI - AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL DE UPERGY S.A.

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit une perte de (1 234 878,62) €, au poste « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Exercice 31/12/2015	Exercice 31/12/2016	Exercice 31/12/2017
Nombre d'actions	4 875 000	4 875 000	4 875 000
Dividende net unitaire	0,30 €	0,61€	0€
Dividende total (a)	1.462.500 €	2 973 750 €	0 €

(a) Montant éligible à la réfaction de 40% prévu à l'article L 158-3-2 du CGI

VII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT DE UPERGY

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges ainsi visées non déductibles fiscalement, pour un montant de 26.496 € et que l'impôt estimé en raison desdites dépenses et charges s'est élevé à 7.412 €.

VIII - FILIALES ET PARTICIPATIONS DE UPERGY

Nous vous avons exposé l'activité des filiales en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des filiales et participations figure en annexe des comptes sociaux.

Nous vous informons n'avoir pris aucune autre participation au cours de l'exercice 2018.

IX - SOCIETES CONTROLEES AU 31/12/2018 PAR UPERGY

Nous vous renvoyons au point 2 du présent rapport.

X – ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE ET AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la proportion du capital que représentent, au dernier jour de l'exercice 2018, les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise, et/ou directement.

Ainsi, nous vous informons qu'aucune opération relative à l'acquisition ou à la souscription d'actions réservées au personnel salarié de la société n'a été ouverte au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

De plus, au 31 décembre 2018, il n'existe pas d'actions composant le capital social de la Société qui soient détenues par ses salariés ou des salariés des autres sociétés du Groupe dont la Société fait partie, faisant l'objet d'une gestion collective où dont lesdits salariés n'auraient pas la libre disposition.

De même, il n'a pas été décidé d'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux au cours de l'exercice qui vient de s'achever.

Enfin nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte réunie le 20 mai 2016 a rejeté la résolution relative à l'augmentation de capital réservée au personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Nous sommes donc conduits, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code du travail, à vous proposer de statuer à nouveau sur une résolution relative à une telle augmentation du capital, selon les règles de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires.

En conséquence, nous vous proposons

- 1) d'autoriser votre Conseil d'administration à procéder à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3% du capital social, par la création d'actions nouvelles de soixante et un centime d'euro (0,61 €) de valeur nominale chacune à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces, et de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) établi en commun par la société et les éventuelles sociétés qui lui sont liées au sens des articles L.3344-1 et suivants du Code du travail et de l'article L.233-16 du Code de commerce et qui remplissent de plus les conditions prévues aux articles L 3332-18 et suivants du Code du travail.
- 2) De déléguer au Conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation selon les conditions prévues par la loi et les statuts de la société, tous pouvoirs à l'effet de fixer les autres modalités de l'émission des actions et, plus précisément, pour :
 - Réaliser, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents au PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription est supprimé ;
 - Fixer, avec sa justification, conformément aux dispositions des articles L 3332-18 et suivants du Code de travail, le prix de souscription des actions nouvelles qui tant que les actions de la Société ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé sera fixé par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail et qui pourra à cet effet avoir recours à un expert ; étant entendu que le prix de souscription pourra dans ce cas comporter une décote par rapport à la valeur de l'action, que le Conseil d'administration pourra réduire s'il le juge opportun, respectivement de 20% et 30% selon que les titres ainsi souscrits, directement ou indirectement, correspondent à des avoirs dont la durée d'indisponibilité, stipulée par le plan d'épargne d'entreprise considéré, est inférieure à 10 ans ou supérieure ou égale à 10 ans ;

- Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribué à chacun d'entre eux ;
 - Dans la limite d'un montant maximum de 3% du capital social, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles ;
 - Dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment pour consentir des délais pour la libération des titres, fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, leur prix, les dates de jouissance, recueillir les souscriptions, pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, pour procéder à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et modifier corrélativement les statuts, le cas échéant, faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission des titres aux négociations sur le marché Euronext Growth ou tout autre marché ;
- 3) De décider que le Conseil d'administration disposera d'un délai maximum de douze mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, ou utiliser et étendre tout plan existant.

Nous rappelons que ce projet d'augmentation de capital réservé aux salariés adhérents à un PEE vous est présenté pour se conformer à la loi, mais que votre Conseil d'administration n'y est pas favorable.

XI – COMMISSARIAT AUX COMPTES DE UPERGY S.A. ET MODIFICATION DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS

Nous vous rappelons les mandats de vos Commissaires aux comptes :

Commissaires aux comptes titulaires : - la Société ARTHAUD & Associés Audit,
- la Société DELOITTE & Associés.

Commissaires aux comptes suppléants : - Monsieur Pascal GENEVRIER,
- la Société BEAS.

Les honoraires des Commissaires aux comptes (hors frais) sont rappelés dans le tableau à cet effet en annexe au présent rapport.

Les Commissaires aux comptes ont été nommés par l'Assemblée Générale réunie le 17 mai 2013 et leurs mandats viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Aussi nous vous proposons d'acter le non-renouvellement du mandat de la société DELOITTE & Associés et de nommer en remplacement la société GRANT THORNTON.

Par ailleurs nous vous proposons de renouveler le mandat de la société ARTHAUD & Associés Audit.

Les Commissaires aux comptes titulaires proposées ayant la forme de société, et compte tenu de la modification statutaire proposée, il ne sera plus requis de nommer de commissaires aux comptes suppléants.

En effet nous vous proposons de modifier l'article 20 des statuts relatifs aux Commissaires aux comptes afin de tenir compte des modifications législatives permettant de ne plus nommer de commissaires aux comptes suppléants si les titulaires ont la forme d'une société pluripersonnelle. Pour bénéficier de cette mesure nous vous proposons d'adopter le texte suivant de l'article 20 qui est conforme à l'avis n° 2018-014 du Comité de coordination du Registre du Commerce et des sociétés en date du 19 décembre 2018

« Article 20 – Commissaires aux comptes

Le ou les Commissaires aux comptes sont désignés en application de l'article L 823-1 du Code de commerce ou de tout texte s'y substituant ».

Une résolution vous est donc proposée en ce sens qui relèvera des règles et quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires.

XII – L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'activité du Groupe est une activité de distribution (achat, stockage, vente, livraison).

Les activités françaises de la division Battery sont soumises au Décret 99-374 du 12 mai 1999 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination (à cet égard, la Société UPERGY avait anticipé la législation en s'impliquant dans le recyclage des piles, en signant un accord avec un partenaire spécialisé dans ce domaine (société RECUPYL).

UPERGY est engagé contractuellement avec les éco organismes suivants :

- BEBAT depuis 2006 (Belgique)
- ATBR depuis 2016 (La Réunion)
- ECOSURETY depuis 2016 (Angleterre)
- ÖCORECELL depuis 2011 (Allemagne)
- SCRELEC depuis 2012 (France)
- UNIBAT depuis 2016 (Espagne)
- ECOR'IT depuis 2013 (Italie)
- PAPREC depuis 2009
- RECYLEX depuis 2010.

XIII – EFFECTIF

L'effectif à la clôture des deux derniers exercices est le suivant :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
UPERGY S.A.	164	162
Total Effectif du Groupe	268	266

XIV – CAPITAL SOCIAL

Il est rappelé que la Société UPERGY S.A. a fait admettre ses titres sur le marché Alternext d'Euronext Paris. Cette introduction en bourse a été précédée d'un placement privé réservé à des Investisseurs Qualifiés tels qu'ils sont définis par l'article L 411-2 du Code monétaire et financier, de 1 250 000 actions nouvelles, représentant au total 25,64% du capital social. L'augmentation de capital a été intégralement souscrite et close le 9 janvier 2007. Puis, conformément au paragraphe 1.4 et au chapitre 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Alternext des 4 875 000 actions composant le capital de la société UPERGY S.A. L'introduction des actions de la société UPERGY sur Alternext a eu lieu le 22/01/2007.

Enfin, le 07 juin 2010, les titres de UPERGY S.A. ont rejoint le Groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Alternext Paris, devenu depuis Euronext Growth.

Evolution du capital

Au cours de l'exercice le capital a évolué de la façon suivante :

- . Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice : 4 875 000
- . Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice : 4.731.213

NB : il est rappelé que le capital social a été réduit le 29 janvier 2018 d'un montant de 104.920 euros, par annulation de 172.000 actions auto-détenues, de 0,61 euro de valeur nominale chacune, le nombre d'actions composant le capital passant ainsi de 4.875.000 actions à 4.703.000 actions et le capital social passant de 2.973.750 euros à 2.868.830 euros.

Puis l'assemblée générale mixte du 31 mai 2018 a approuvé le projet de fusion par voie d'absorption de la société BDR SAS (absorbée) par la Société UPERGY. BDR a fait apport à UPERGY, de l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant son patrimoine.

L'apport fusion a été évalué à 3.669.291,33 euros et il a été décidé pour rémunérer cet apport une augmentation de capital de 2.257.171,41 € par création de 3.700.281 actions nouvelles de 0.61 euros chacune, entièrement libérées.

Ensuite la même assemblée a décidé de réduire le capital d'UPERGY d'un montant de 2.239.961,48 € par annulation de 3.672.068 actions « auto-détenues » de 0.61 € de valeur nominale chacune que détient la société absorbée dans son capital, pour le ramener de 5.126.001,41 € à 2.886.039,93 €.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2018 (article L 233-13 du Code de

commerce)

Au 31 décembre 2018, le capital social est composé de 4.731.213 actions de 0,61 € de nominal chacune, réparties de la façon suivante :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nbre	%	Nbre	%
Actions au nominatif :				
HELER*	2 470 083	52,21%	4 940 166	58,74%
DUPARFI*	1 036 466	21,91%	2 072 932	24,65%
Christian DUTEL	1	0,00%	2	0,00%
Thierry BOUVAT	193 733	4,09%	387 466	4,61%
David BUFFELARD	1	0,00%	2	0,00%
Damien BUFFELARD	1	0,00%	2	0,00%
Hélène BUFFELARD	2	0,00%	4	0,00%
Roland TCHENIO	1	0,00%	2	0,00%
Divers	3 798	0,08%	7 596	0,10%
Total Actions au nominatif	3 704 086	78,29%	7 408 172	88,09%
Total Actions au porteur	1 000 784	21,15%	1 000 784	11,90%
Actions auto-détenues	26.343	0,56%		
TOTAL GENERAL (hors droits de vote actions auto-détenues)	4.731.213	100,00%	8 408 956	100,00%

* *HELER et DUPARFI, sont respectivement les Holdings des familles BUFFELARD et DUTEL.*

Droit de vote double

Nous vous rappelons que conformément aux stipulations de l'article 8.3 de vos statuts, il est attribué un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2006 ayant institué ce droit, étant prise en compte y compris lorsque l'action provient d'un regroupement d'actions existantes. Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double au 31 décembre 2018 sont visées ci-dessus.

Franchissement de seuil

Nous n'avons été avisés d'aucuns autres franchissements de seuils au cours de l'exercice 2018.

XV – ACTIONS AUTO-DETENUES – CONTRAT DE LIQUIDITE - RECONDUCTION DU PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS

Actions auto-détenues

Depuis le 07 juin 2010, les titres de UPERGY ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place pour assurer la régularité de cotation du titre, souscrit auprès de la société de Bourse Gilbert Dupont, UPERGY a mis 50 000 € et 13 387 titres à la disposition de ce prestataire de services d'investissement avec l'objectif d'assurer la liquidité des titres.

Dans le cadre du contrat de rachat d'actions également mis en place auprès du même prestataire de services, UPERGY lui a fait apport de 866 872 € pour financer ce programme.

Comme mentionné ci-avant, UPERGY a procédé à une réduction de capital par annulation de 172 000 actions propres en date du 29 Janvier 2018.

A la date du 31/12/2018, le nombre d'actions propres détenues au travers du contrat de rachat d'actions s'élève à 18.651 actions pour un prix de revient total de 103.605 €.

Au total les actions auto-détenues dans le cadre de ces deux contrats s'élèvent à 26.343 et représentent 0,55 % du capital pour un prix de revient de 144.994 €.

Le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

		31/12/2017	Mouvements 2018			31/12/2018
			Achats	Ventes	Annulation	
Contrat de liquidité	Nombre de titres	9 858	113 747	104 954		18 651
	Montant	56 413	647 884	600 692		103 605
Contrat de rachat	Nombre de titres	172 487	7 185		172 000	7 692
	Montant	837 653	38 783		835 047	41 389
Total	Nombre de titres	182 345	120 932	104 954	172 000	26 343
	Montant	894 066	686 667	600 692	835 047	144 994

Reconduction du programme de rachat d'actions

L'assemblée générale réunie le 31 mai 2018 a conféré à votre Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir des actions propres dans la limite de 10% du capital social de la société pour une durée de 18 mois venant à expiration le 30 novembre 2019.

Votre Conseil considère opportun de bénéficier d'ores et déjà d'une telle autorisation pour une nouvelle durée de 18 mois ; cette nouvelle autorisation mettant fin à la précédente pour la fraction non utilisée.

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article L 225-209-1 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation l'autorisation de conférer à votre Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir des actions propres dans la limite de 10% du capital social de la Société.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient les suivants :

- l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- assurer la couverture de titres de créance donnant accès au capital,
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, sous réserve que les rachats effectués dans ce cadre n'excédant pas 5% du capital,
- l'annulation des actions acquises, en application de toute résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'assemblée générale et relative à l'autorisation de la réduction du capital,

- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.
Pour la mise en œuvre de ce programme, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, notamment pour acquérir, céder, échanger ou encore transférer les actions de la Société. Toutefois, le prix maximum d'acquisition par action ne pourra excéder 7 € hors frais et commissions.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 7 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 3.127.446 € sur le fondement du capital social au 31 décembre 2018 compte tenu des 26.343 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date, et à 3.311.847 € pour une base théorique ne déduisant pas lesdites actions auto-détenues.

Le prix et le maximum du nombre d'actions de la Société objet du présent programme de rachat d'actions propres pourront être ajustés par le Conseil d'administration des fonctions des éventuelles opérations sur le capital de la Société.

L'autorisation serait accordée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale et remplacerait l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 31 mai 2018.

XVI – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L 225 37 du Code de commerce nous vous présentons dans la présente section les informations relatives au gouvernement d'entreprise.

- INFORMATIONS RELATIVES AU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rappelons que la Société UPERGY SA a adopté le 19 mai 2009 la forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
- M. Thierry BOUVAT, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Mme Hélène BUFFELARD, Administrateur ;
- M. Damien BUFFELARD, Administrateur ;
- M. Christian DUTEL, Administrateur ;
- M. Roland TCHENIO, Administrateur.

Les administrateurs ont tous été nommés par l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2015 pour une durée de six exercices qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 mai 2015, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

Ensuite, nous vous rendons compte ci-dessous de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de cet exercice, établie sur la base des informations communiquées par chaque intéressé.

Monsieur David BUFFELARD :

- Président du Conseil d'administration et Directeur Général de UPERGY S.A. ;
- Chairman et Director de UPERGY Limited (GB) ;
- Gérant (Sole Director) de UPERGY LTD (HK) ;
- Co-Gérant de UPERGY GmbH (DE) ;
- Co-Gérant de VDI Italia ;
- Co-Gérant de UPERGY IBERIA ;
- Co-Gérant de UPERGY SARL (TU) ;
- Co-Gérant de SI UPERGY SARL (TU) ;
- Administrateur de BRD FINANCE ;
- Administrateur de l'Association MIDDLENEXT ;
- Vice-Président de l'Association LYON POLE BOURSE.

Monsieur Thierry BOUVAT :

- Administrateur et Directeur Général Délégué de UPERGY S.A. ;

- Salarié de UPERGY en qualité de Directeur du Développement ;
- Director de UPERGY Limited (GB) ;
- Co-gérant de UPERGY IBERIA ;
- Co-gérant de VDI Italia ;
- Co-Gérant de UPERGY SARL (TU) ;
- Gérant de VDI TUNISIE HSD SARL ;
- Co-Gérant de SI UPERGY SARL (TU) ;
- Co-Gérant de UPERGY GmbH (DE) ;
- Administrateur de SCRELEC SA.

Madame Hélène BUFFELARD:

- Administrateur de la société UPERGY S.A.

Monsieur Damien BUFFELARD :

- Administrateur de la société UPERGY S.A. ;
- Représentant légal de la succursale de droit belge VDI BE (succursale de UPERGY S.A).;
- Administrateur de la société HELER S.A.

Monsieur Christian DUTEL:

- Administrateur de la société UPERGY S.A ;
- Administrateur de la société DUPARFI S.A. ;
- PDG de la société BRD FINANCE S.A. ;
- Gérant de SCI ROND POINT D'ECULLY ;
- Gérant de SCI DECINES 1 ;
- Gérant de SCI CORBAS 2 ;
- Président de l'association LES ECHAPPEES DE SEBASTIEN ;
- Gérant de L'EURL FAGUIDELAN ;
- Gérant de SCI VINGT SEPT ;
- Gérant de SCI SUR LE QUAI ;
- Administrateur de l'Association RESEAU ENTREPRENDRE RHONE ;
- Président de DUCOFI SAS.

Monsieur Roland TCHENIO:

- Administrateur de la société UPERGY S.A ;
- Administrateur de TOUPARGEL GROUPE ;
- Président de Gones et Sports SAS ;
- Administrateur d'ASVEL BASKET ;
- Administrateur de FONDATION ALPHAOMEGA ;
- Président de la SAS TT Investissements ;
- Président de la SAS RT Investissements ;
- Gérant de SCI MAURYLAND ;
- Gérant de SARL LAND ;
- Gérant de SCI Boulevard Lannes ;
- Vice-Président et Administrateur de l'association Coup de Pouce
- Vice-Président de l'Association LYON POLE BOURSE.

REMUNERATION ET OPERATIONS SUR TITRES CONCERNANT LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE UPERGY SA

Rémunération des dirigeants

M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, a perçu au cours de l'exercice 2018, la somme de 182.000 € pour l'exercice de son mandat.

Au cours de l'exercice 2018, M. Thierry BOUVAT, Administrateur et Directeur Général Délégué, a été rémunéré au titre de son mandat social pour 15.450 € et a perçu un traitement brut de 155.550€ au titre de son contrat de travail.

Au cours de l'exercice 2018, MM. Christian DUTEL, Damien BUFFELARD, Roland TCHENIO et Madame Hélène BUFFELARD, Administrateurs, n'ont pas été rémunérés au titre de leur mandat social.

Il n'a pas été attribué de jetons de présence.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Au titre de l'exercice 2018 aucune opération d'achat ou de vente de titres n'a été réalisée par les dirigeants.

AUTORISATIONS ET DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION OU DE REDUCTION DU CAPITAL OU DE RACHAT D' ACTIONS

Nous vous présentons ci-dessous, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations et réductions de capital. Nous incluons également les autorisations conférées en matière de rachat d'actions et de réduction du capital.

Tableau des autorisations et délégations conférées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration

<i>Autorisations/Délégations</i>	<i>Date Assemblée</i>	<i>Résolutions</i>	<i>Durée</i>
<i>Rachat d'actions de la Société*</i>	<i>31.05.2018</i>	<i>5ème résolution</i>	<i>18 mois</i>
<i>Réduction du capital de la Société **</i>	<i>15.12.2017</i>	<i>2ème résolution</i>	<i>18 mois</i>

*Le détail sur l'utilisation de l'autorisation de procéder à des rachats d'actions figure au point 19 du rapport de gestion sur les comptes 2018.

** En application des décisions de l'assemblée générale mixte et du conseil d'administration du 15 décembre 2017, il a été procédé à une réduction de capital de social de la Société, non motivée par des pertes, d'un montant de 104.920 euros, par annulation de 172.000 actions auto-détenues, de 0,61 euro de valeur nominale chacune, le nombre d'actions composant le capital passant ainsi de 4.875.000 actions à 4.703.000 actions et le capital social passant de 2.973.750 euros à 2.868.830 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vous prendrez connaissance du rapport des Commissaires aux comptes en application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, il n'est intervenu, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de UPERGY et, d'autre part, une autre société dont UPERGY possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, aucune convention qui ne serait pas courantes ou conclues à des conditions anormales.

Nous vous remercions de bien vouloir voter en faveur des résolutions que nous vous présentons, sauf celle relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Nous estimons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires. Nous sommes d'ailleurs à votre disposition pour les compléter par toutes les précisions qu'il vous conviendra de nous demander.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE I

TABLEAU DES RESULTATS SOCIAUX DES CINQ DERNIERES ANNEES DE UPERGY S.A.

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 886 039,93
Nombre des actions ordinaires existantes	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 731 213
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	47 268 477	45 902 069	44 658 307	39 956 188	37 974 923
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	620 276	2 201 718	1 696 395	5 703 423	-390 965
Impôts sur les bénéfices	324 530	24 394	455 122	42 224	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	36 445	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	346 970	1 655 437	913 794	4 720 333	-390 965
Résultat distribué	1 462 500	1 462 500	2 973 750	0	0
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,06	0,45	0,25	1,16	-0,08
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,07	0,34	0,19	0,97	-0,26
Dividende attribué à chaque action	0,30	0,30	0,61	0	0
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	174	169	165	162	164
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 057 237	5 144 354	4 875 366	4 934 847	4 882 797
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 046 868	2 136 465	2 015 402	1 942 544	1 928 996

ANNEXE II

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERES ANNEES DE UPERGY Consolidé.

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 886 039,93
Nombre des actions ordinaires existantes	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 731 213
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	56 008 849	54 127 759	50 481 672	43 984 155	43 015 103
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 414 578	2 719 644	2 073 764	5 886 252	262 483
Impôts sur les bénéfices	1 380 299	649 091	634 253	183 684	-74 960
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	36 445	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	383 720	1 497 897	962 345	4 417 193	337 443
Résultat distribué	1 462 500	1 462 500	2 973 750	0	0
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,21	0,42	0,29	1,17	0,07
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,08	0,31	0,19	0,91	-0,13
Dividende attribué à chaque action	0,30	0,30	0,61	0	0
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	301	299	296	266	272
Montant de la masse salariale de l'exercice	8 249 705	7 500 438	7 100 889	6 655 983	6 562 990
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 866 736	2 603 119	2 495 055	2 208 643	2 154 785

UPERGY
Société anonyme au capital de 2.886.039,93 €
Siège social : 11C, rue des Aulnes, 69410 Champagne au Mont d'Or
409 101 706 R.C.S. Lyon

Honoraires des contrôleurs légaux
(Article 222-8 du Règlement intérieur de l'AMF)
Les Co-commissaires aux comptes de la Société sont :

- La société Arthaud & Associés
73, Rue François Mermet 69160 Tassin La Demi-Lune

- La société Deloitte & Associés
106 Cours Charlemagne CS40207, 69286 Lyon Cedex 02

Montant H.T. en €	ARTHAUD & ASSOCIES		DELOITTE & ASSOCIES	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Audit				
-Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés :				
- Emetteur	17 129 €	16 630 €	19 189 €	18 630 €
- Filiales intégrées globalement	0 €	687 €	8 856 €	8 922 €
-Autres diligences et prestations directement liées à la mission des C.A.C. :				
- Emetteur	0€	1 320€	0€	280€
- Filiales intégrées				
Sous-total	17 129 €	18 637 €	28 045€ €	27 832 €
Autres prestations rendues à l'émetteur et filiales intégrées:				
- Juridique, fiscal, social				
- Technologie de l'information				
- Audit interne				
- Autres				
Sous-total				
TOTAL	17 129 €	18 637 €	28 045€ €	27 832 €

13. Projet de résolutions

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MAI 2019

PROJET DE RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution (approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, lesquels se traduisent par une perte de (1.234.878,62) €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 26.496 € et la charge d'impôt estimée d'un montant de 7.412 €.

En conséquence, elle donne quitus aux mandataires sociaux de la Société pour l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Deuxième résolution (approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquels font ressortir un résultat d'ensemble consolidé, après intégration des résultats des sociétés mises en équivalence et dotation aux amortissements des écarts d'acquisitions, ressortant en perte pour (599.276) €.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et dividendes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit une perte de (1.234.878,62) € au poste « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte des sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices :

	Exercice 31/12/2015	Exercice 31/12/2016	Exercice 31/12/2017
Nombre d'actions	4 875 000	4 875 000	4 875 000
Dividende net unitaire	0,30 €	0,61 €	0 €
Dividende total (a)	1.462.500 €	2 973 750 €	0 €

(a) Montant éligible à la réfaction de 40% prévu à l'article L 158-3-2 du CGI

Quatrième résolution (approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, prend acte des conventions mentionnées au dit rapport qui se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Cinquième résolution (Renouvellement du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-208, L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de la Société. Les objectifs d'un tel programme de rachat d'actions seront les suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI),
- l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- conserver et remettre des actions à titre de paiement ou d'échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans le respect de la réglementation applicable et dans la limite de 5% du capital,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique à cet effet.
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats, cessions, échanges ou transferts de ces actions pourront être effectués, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique, et, notamment, par voie de transferts de blocs de titres, par l'exercice de tout instrument financier ou utilisation de produits dérivés.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder 7 euros par action (hors frais et commission).

Le nombre d'actions à acquérir, dans la limite du plafond légal de 10,00 % du capital social, est de 473.121 actions.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 7 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 3.127.446 € sur le fondement du capital social au 31 décembre 2018 compte tenu des 26.343 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date, et à 3.311.847 € pour une base théorique ne déduisant pas lesdites actions auto-détenues.

Le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé ainsi que le prix d'achat desdites actions feront l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendrait pendant la durée de validité de la présente autorisation, l'assemblée générale déléguant au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en préciser les termes et en arrêter les modalités, passer tous ordres, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, procéder aux éventuelles réallocations des actions au sein des finalités envisagées ci-dessus, dans les conditions permises par la loi, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois (18) à compter de la présente assemblée et met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2018 dans sa cinquième résolution.

PROJET DE RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Sixième résolution (Augmentation de capital en faveur des salariés adhérents à un PEE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux articles L.225-129 et suivants, L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail :

- 4) Décide de procéder à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3% du capital social, par la création d'actions nouvelles de soixante et un centimes d'euro (0,61 €) de valeur nominale, chacune à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces, et de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) établi en commun par la Société et les éventuelles sociétés qui lui sont liées au sens des articles L.3344-1 et suivants du Code du travail et de l'article L.233-16 du Code de commerce et qui remplissent de plus les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration en application des dispositions des articles L 225-138-1 du Code de commerce et L 3332-18 et suivants du Code du travail.
- 5) Délègue au Conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation selon les conditions prévues par la loi et les statuts de la société, tous pouvoirs à l'effet de fixer les autres modalités de l'émission des actions et, plus précisément, pour :
 - Réaliser dans un délai maximum de vingt-six mois à compter de la présente décision, l'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents au PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription est supprimé ;
 - Fixer, avec sa justification, conformément aux dispositions des articles L 3332-18 et suivants du Code de travail, le prix de souscription des actions nouvelles qui tant que les actions de la Société ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé sera fixé par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail et qui pourra à cet effet avoir recours à un expert ; étant entendu que le prix de souscription pourra dans ce cas comporter une décote par rapport à la valeur de l'action, que le Conseil d'administration pourra réduire s'il le juge opportun, respectivement de 20% et 30% selon que les titres ainsi souscrits, directement ou indirectement, correspondent à des avoirs dont la durée d'indisponibilité, stipulée par le plan d'épargne d'entreprise considéré, est inférieure à 10 ans ou supérieure ou égale à 10 ans ;
 - Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribué à chacun d'entre eux ;
 - Dans la limite d'un montant maximum de 3% du capital social, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles ;
 - Dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment pour consentir des délais pour la libération des titres, fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, leur prix, les dates de jouissance, recueillir les souscriptions, pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, pour procéder à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et modifier corrélativement les statuts, le cas échéant, faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission des titres aux négociations sur le marché Euronext Growth ou tout autre marché ;
- 6) Décide que le Conseil d'administration disposera d'un délai maximum de douze mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, ou utiliser et étendre tout plan existant.

Septième résolution (Suppression de l'obligation statutaire de nomination de commissaires aux comptes suppléants et modification corrélative de l'article 20 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration décide de modifier l'article 20 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 20 – Commissaires aux comptes

Le ou les Commissaires aux comptes sont désignés en application de l'article L 823-1 du Code de commerce ou de tout texte s'y substituant ».

PROJET DE RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Huitième résolution *(Non renouvellement des mandats de Commissaire aux comptes de la Société DELOITTE ASSOCIES et de son suppléant la société BEAS – nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes la société GRANT THORNTON)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, prenant acte de ce que le mandat de DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant BEAS SARL sont arrivés à expiration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, décide

- de ne pas renouveler le mandat de BEAS, Commissaire aux comptes suppléant, en application de l'article L823-1 du Code de commerce,
- de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société DELOITTE & ASSOCIES,
- et de nommer en remplacement, comme nouveau Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société GRANT THORNTON : Société anonyme à conseil d'administration au capital de 2.297.184 euros dont le siège social est situé 29 Rue du Pont, 92 200 Neuilly sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 632 013 843.

Neuvième résolution *(Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, prenant acte de ce que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT SAS (431 460 336 RCS LYON), anciennement dénommée GVGM AUDIT, est arrivé à expiration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, décide de renouveler son mandat pour une durée de six exercices, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Dixième résolution *(Non-renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de M. Pascal GENEVRIER)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, prenant acte de ce que le mandat de M. Pascal GENEVRIER, Commissaire aux comptes suppléant est arrivé à expiration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, décide de ne pas renouveler son mandat, en application de l'article L823-1 du Code de commerce.

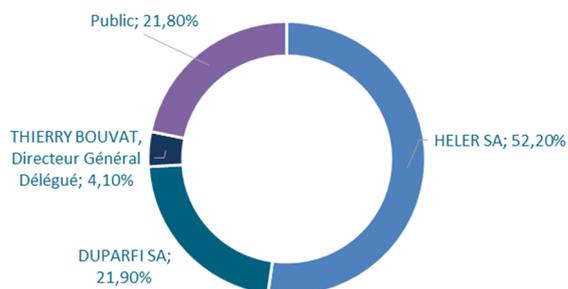
Onzième résolution *(Pouvoirs)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicités afférentes aux résolutions adoptées.

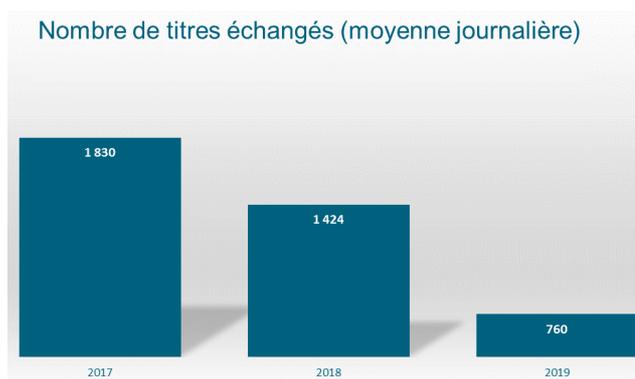
14. Informations boursières

Date d'introduction	22/01/2007
Prix d'introduction	5,60 €
Cours au 31/12/2018	4,84 €
Cours le plus haut sur 2018	6,50 €
Cours le plus bas sur 2018	4,70 €
Capitalisation boursière au 31/12/2018	22 899 071 €
Nombre de titres	4 731 213
Nombre de titres au flottant	1 019 679
Flottant au 31/12/2018	21,6%
Capital au 31/12/2018	2 886 039,93 €
Nominal	0,61 €
Code ISIN	FR0010337865
Code Reuters	ALUPG.PA1
Marché	Euronext Growth
Type de cotation	Continue
Listing sponsor	Crédit du Nord
Contrat de liquidité	Gilbert Dupont

Actionnariat au 31/12/2018



Nombre de titres échangés (moyenne journalière)



Evolution du cours de bourse (€) depuis l'introduction



Rendement l'action	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (p)
Dividende par action	0,14	0,29	0,36	0,32	0,30	0,30	0,30	0,61	0,00	0,00
Cours de l'action au 31 décembre	1,9	2,39	2,96	4,28	4,31	6,62	6,52	5,4	5,94	5,94
Rendement de l'action	7,4%	12,1%	12,2%	7,5%	7,0%	4,5%	4,6%	11,3%	0,0%	N/A

(p) proposé à l'Assemblée Générale du 29 mai 2019

15. Responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Champagne au Mont d'Or, le 25 avril 2019

David BUFFELARD
Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DB', written over a horizontal line.

INFORMATION FINANCIERE

Responsables de l'information financière :

Monsieur David BUFFELARD, Président Directeur Général
Madame Marie BUSSILLET Directeur Administratif et Financier

Tel : 04 72 52 20 00

Email : finances@upergy.com

Site internet : www.upergy.com

UPERGY est coté sur Euronext Growth by Euronext Paris – code ISIN : FR0010337865